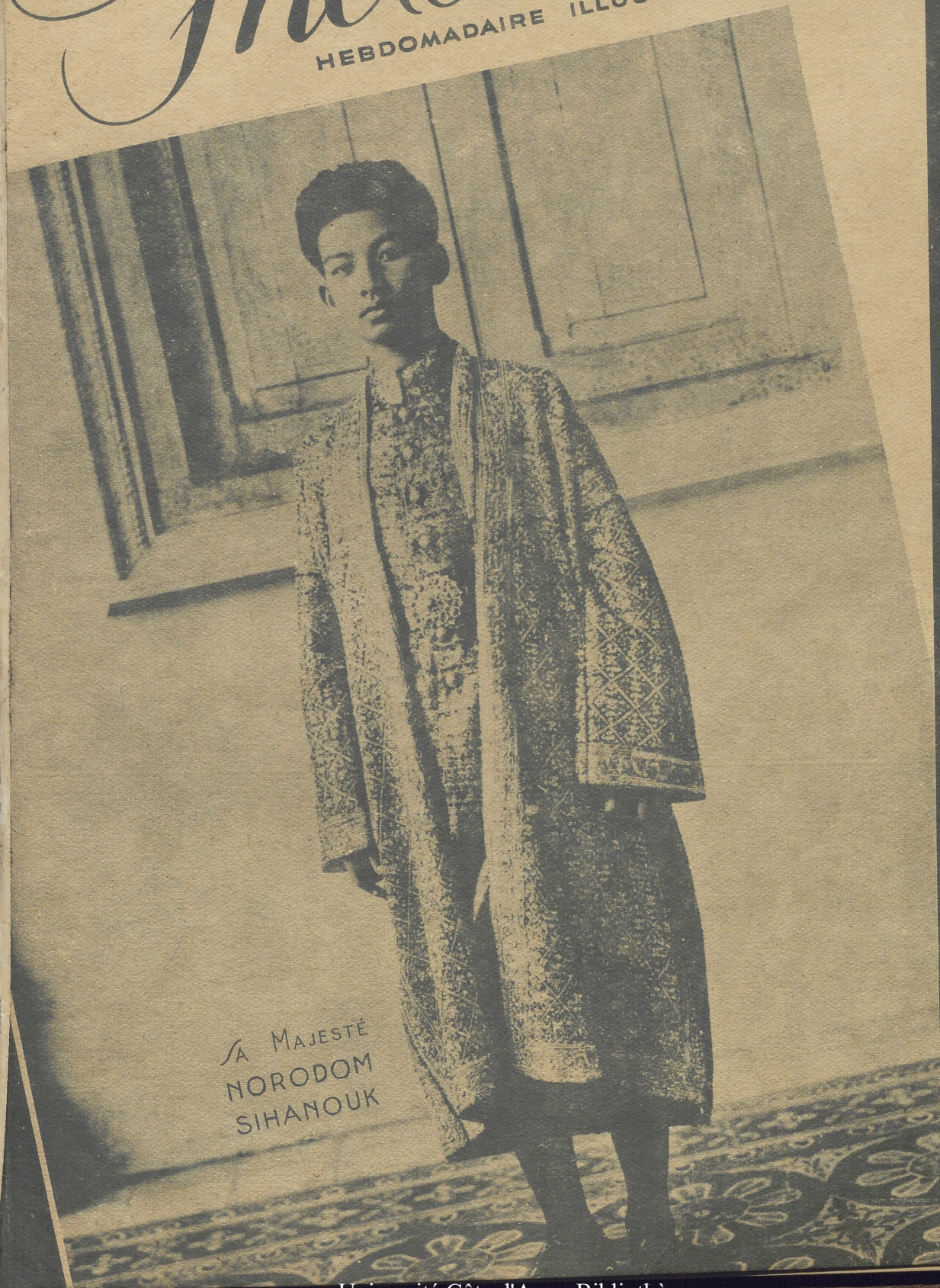


#40 le numéro

Jeudi 26 Juin 1941

Indochine

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ



A MAJESTÉ
NORODOM
SIHANOUK

Indochine

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Directeur : Jean SAUMONT

DIRECTION-ADMINISTRATION : 15, Boulevard Rollandes — HANOI — Téléphone 428

ABONNEMENTS { INDOCHINE et FRANCE. Un an 15 \$ 00 — Six mois 8 \$ 50 — Le numéro 0 \$ 40
ETRANGER Un an 24 \$ 00 — Six mois 13 \$ 50 — Le numéro 0 \$ 60

Nos collaborateurs

Pierre ANDELLE, Maurice ANDRIEUX, Dominique AN TOMARCHI, Arnaud BARTHOQUET, Maurice BERNARD, Louis BEZACIER, Georges BOIS, Ch.-H. BONFILS, Henri BOUCHON, Paul BOUDET, Claude BOURRIN, Bernard BREIL, Jean BROUSSEL, Rêverend Père CADIERE, P. CHAMPENOIS, J.-Y. CLAEYS, G. COEDES, Mademoiselle COLANI, Madame G. de CORAL-REMUSAT, Henri COSSERAT, Albert COUKTOUX, TRAN-DANG, Madame Claude DERVENN, Jean DESCHAMPS, René DESPIERRES, Paul DUCLAUX, P. DUPONT, Jean FARCHI, Pierre FOULON, L. de FOVILLE, Marcel GAULTIER, V. GLAIZE, Victor GOLOUBEV, Georges GROSLIER, DUONG-QUANG-HAM, Jean-M. HERTRICH, NGUYEN-VAN-HUYEN, HUYNH-TON, Capitaine de Vaisseau René JOUAN, KAMBUPUTRA, NGUYEN-TIEN-LANG, M.-V. LASSALLE, André Le GUENEDAL, Paul LEVY, Louis MALLERET, Edouard MARQUIS, Paul MUNIER, Marcel NER, NGUYEN-VIET-NAM, Jean NOEL, Madame TRINH-THUC-OANH, HOANG-THIEU-SON, André SURMER, DUONG-MINH-THOI, DANG-PHUC-THONG, Madame Marguerite TRUAIRE, LE-TAI-TRUONG, NGUYEN-MANH-TUONG, etc...

ILLUSTRATION : Madame BOUDET, NGO-THUC-DUNG, NGUYEN-HUYEN, Maurice LOESCH, NGUYEN-TIEN-LOI, NAM-SON, VU-VAN-THU, TO-NGOC-VAN, etc...

PHOTOGRAPHIE : Central Photo (Hanoi), Hong-Lam (Vientiane-Luangprabang), Huong-Ky (Hanoi), Modern Photo (Saigon), Section Photographique du Gouvernement Général, Studio d'art F. Nadal (Saigon), etc...

DÉPOSITAIRES

SHANGHAI
Librairie Française, 610, avenue Joffre.

ANNAM

HUE
Indochine, agent : Lê-thanh-Tuan, 119, rue Gia-Long.
Chaffanjon, rue Chaigneau et rue Henri-Rivière.
Huong-Giang, 21, rue Paul-Bert.
Nguyễn-xuan-Quê, Kiosque, rue Jules-Ferry.

DALAT
Poinsard et Veyret.
Librairie Nam-Ky, place du Marché.

QUINHON

My-Liên, 78, quai Gia-Long.
NHATRANG
Librairie Kim-Anh, route coloniale n° 1.

PHAN-THIET
Bazar Truong-Xuan, 47, rue Gia-Long.

QUANG-NGAI
Librairie Vuong-Cong, rue du Marché.

THANH-HOA
Librairie Thai-Lai, 47, Grand'Rue.

TOURANE
Quang-Hung-Long, en face de la Gare.
Etablissements Morin frères.

Librairie Nam-Kinh, quai Courbet.
Librairie Van-Thanh, rue Verdun.

VINH
Indochine, agent : Phan-van-Quan, 15, rue Francis-Garnier.
Thanh-Tao, square Khoa-huu-Hào.
Chaffanjon, 111, boulevard Destenay.

CAMBODGE

PHNOM-PENH
Librairie A. Portail, 14, avenue Bonloche.
Maison Truong-Xuan, 25-26, rue Piquet.

TAKEO
Librairie Binh-Tan.

COCHINCHINE

SAIGON
Librairie A. Portail, 185, rue Catinat.
BAC-LIEU
Tran-Kim-Long, 4, avenue Chauzy.
BEN-TRE
Librairie Lê-Kim-Duong
Nam-Guong

BIEN-HOA
Nguyễn-van-Tao, rue Bataille.

CAMAU
Librairie Hong-Hai.
Nguyễn-van-Thuoc.

CANTHO
Librairie Nguyễn-van-Nhiên, Kiosque.
Librairie Lac-Quan, 37, quai du Commerce.

CHAUDOC
Trinh-van-Phuoc, 36, rue Le-công-Thanh.

Hua-van-Trung, 6, square de la Marne.
CAP SAINT-JACQUES
Huynh-kim-Ho.

LONG-XUYEN
Huu-Thai, 2, place Jeanne-d'Arc.
Librairie Lê-ngoc-Nghia.

My-Phuoc
Công-Thanh Tran-van-Kê.

MY-THO
Bazar Vo-Van, 87, quai Gallieni.

RACHGIA
Duong-tan-Phat, rue du Commerce.
Nguyễn-ngoc-Thai, rue d'Annam.
Tran-van-Hung.
Van-Hoa, angle des rues du Théâtre et Gia-Long.

SADEC
Tran-quang-Anh, 2, rue du Théâtre.

SOC-TRANG
Librairie Long-Thanh, 72, avenue Dai-ngai.
Librairie Ly-cong-Quan, 103, avenue Dai-ngai.

THUDAUMOT
Maison Nam-Bac-Hiép.
VINH-LONG
Librairie Long-Ho.

LAOS

SAVANNAKHET
Tran-hau-Khang, 30, rue Chinoise.

TONKIN

HANOI
Indochine, 15, boulevard Rollandes.
G. Taupin et Cie, 50, rue Paul-Bert.
A. B. C., 50, rue du Coton.
Librairie Centrale, 60, rue Borgnis-Desbordes.
J.-M. Mohamed Ismael Frères, 79, rue Paul-Bert.

Thuy-Ky, 98, rue du Chanvre.
Thang-Long, 120, rue du Coton.
Van-Lam, 33, rue Francis-Garnier.
Van-Ngoan, 110, rue du Pont-en-Bois.

HAIPHONG
Indochine, 44, boulevard Amiral-Courbet.

Chaffanjon, 15, boulevard Amiral-Courbet.

Librairie Haiphonnaise, 33, Amiral-Courbet.

Mai-Linh, 60, avenue Paul-Doumer.
Nam-Tan, 100, boulevard Bonnal.

Tai-Fat, 61, boulevard Paul-Bert.
BAC-GIANG
An-Dinh, 76, rue Dao-Ky.

BAC-NINH
Van-Việt 216, rue Tièn-An.

CAO-BANG
Hoang-tich-Thanh, 77, rue Pho-Lu.

DAP-CAU
Librairie Duy-Tan, 35, rue Principale.

Vinh-Thai, 43, rue Principale.
HAI-DUONG
Librairie Quang-Huy, 425, rue du Marché-Foch.

HONGAY
Chaffanjon.

HUNG-YEN
Librairie Chi-Tuong, 29, rue Marchand.

LANG-SON
Etablissement Lê-duc-Hinh, rue des Japonaises.

Tran-dang-Long, 10, rue Chavassieux.
Mariposa, 23, rue Simoni.

MONCAY
Minh-Hung, 82, rue Clamorgan.

NAM-DINH
Hoi-Ky, 34, rue Carreau.
Pinzon, rue Carreau.

PHU-THO
Cat-Thanh, 59, rue de la Gare.

QUANG-YEN
Ha-Minh, 9, Marché-Joffre.

SEPT-PAGODES
Chi-Linh, rue Hoa-Lac.

TAMDAO
Chaffanjon.

THAI-BINH
Librairie Minh-Duc, 97, avenue Jules-Piquet.

TONG
Dan-San, rue Son Loc.

Librairie de France.

VIETRI
Long-Hoa, rue Viet-Loi.

Indochine

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Directeur : Jean SAUMONT

DIRECTION-ADMINISTRATION : 15, Boulevard Rollandes — HANOI — Téléphone 428

ABONNEMENTS { INDOCHINE et FRANCE. Un an 15 \$ 00 — Six mois 8 \$ 50 — Le numéro 0 \$ 40
ETRANGER Un an 24 \$ 00 — Six mois 13 \$ 50 — Le numéro 0 \$ 60

SOMMAIRE

	Pages		Pages
<i>Le Serment de la Légion à Hanoi</i>	1	<i>Le Serment de la Légion à Hanoi</i>	IX à XII
<i>Le nouveau régime douanier de l'Indochine par M. S.</i>	4	<i>L'effort français en Indochine : la Société Cotonnière du Tonkin (suite et fin), par PAUL MUNIER.</i>	9
<i>Hébert et la Méthode Naturelle, par le Capitaine de Frégate DUCORAY</i>	7	<i>La Semaine :</i>	
<i>La Société Cotonnière du Tonkin</i>	I à III	<i>Dans le Monde</i>	11
<i>L'Amiral Decoux à Phnom-Penh</i>	IV-V	<i>En France</i>	13
<i>La Famille Royale du Cambodge</i>	VI-VII	<i>En Indochine</i>	14
<i>La remise des décorations cambodgiennes à l'équipage d'Air France par S. M. Norodom Sihanouk.</i>	VIII	<i>En Extrême-Orient</i>	14
		<i>Naissances — Mariages — Décès</i>	15
		<i>Mots croisés n° 32</i>	16
		<i>Solution des mots croisés n° 31</i>	16

HANOI

LE SERMENT DE LA LÉGION



ÉRÉMONIE émouvante au possible, à quoi tout Hanoi assista, grave.

La France vivra puisque, jusqu'en ses plus lointains territoires l'esprit national est toujours vivant, puisqu'il suffit d'un symbole et de quelques mots, de quelques gestes, pour qu'il se manifeste de façon intense, profonde, puisque, enfin, malgré les océans et leurs embûches, puisqu'en dépit des difficultés amoncelées et des tendancieuses propagandes, la voix d'un chef auguste y est si bien entendue, ses conseils écoutés, ses ordres compris.

Pourtant, le ciel tonkinois n'avait pas mis de bonne volonté à favoriser la manifestation : un

soleil impitoyable frappait les têtes découvertes, une chaleur exceptionnellement dure faisait haletter et transpirer les corps. Mais les cœurs étaient unis, fermes, résolus, le silence avait quelque chose de solennel et les paroles résonnaient, nettes, fortes, impressionnantes.

Un ordre parfait a régné. Au fronton du théâtre, un immense portrait du Maréchal ; de vastes drapeaux français ; la foule disciplinée des Légionnaires, un certain nombre héros des récents combats, beaucoup d'autres hommes mûrs, vétérans de la Grande Guerre ; non loin d'eux, en un groupe clair, les scouts : la jeunesse, sérieuse, et sa promesse émue, concen-

trée ; enfin, d'innombrables spectateurs, empoignés, silencieux, chapeaux bas. Et puis les détachements de troupes : marsouins, tirailleurs, gardes indigènes...

Aux champs !... Les Légionnaires se figent en un garde-à-vous rigide.

Au haut des degrés du théâtre, M. Barth, Président de la Légion, reçoit les autorités : le Résident Supérieur Emile Grandjean, le Général Commandant Supérieur Mordant, le Capitaine de Vaisseau Jouan, représentant officiel de l'Amiral Decoux, Gouverneur Général ; le Capitaine de Frégate Ducoroy et de nombreux officiers. M. Pierre Delsalle, Secrétaire Général, a voulu se mettre dans les rangs des Légionnaires, où sa qualité de combattant de l'autre guerre lui donne place.

Et les diffuseurs portent à présent par toute la place pleine de monde la voix grave et nette du Président des Légionnaires :

Légionnaires ! s'écrie M. Barth, il y a exactement un an que le Maréchal Pétain, vainqueur de Verdun, acceptait, en pleine défaite, la lourde charge de gouverner la France vaincue.

Le lendemain, 16 juin 1940, dans un message vibrant d'héroïsme, d'abnégation et de foi, il en informe le peuple français, et affirme sa confiance en l'appui des Anciens Combattants, « des Anciens Combattants que j'ai eu la fierté de commander », écrit-il.

Le 24 août, l'institution de la Légion française est décidée et ordonnée. La fusion de toutes les Associations d'Anciens Combattants est réalisée. Un organe unique, la Légion, reçoit pour mission d'organiser l'entraide combattante, de grouper au service du pays tous les combattants des deux guerres et d'assurer leur collaboration à l'œuvre des Pouvoirs publics. Elle concrétise l'esprit nouveau d'union absolue, de discipline consentie dans le respect des justes libertés pour un seul et même idéal : la France régénérée. Son Drapeau a droit aux honneurs réservés jusque là aux seuls drapeaux des Régiments.

Le Maréchal, Chef de l'Etat, en accepte la Présidence effective, et, le 1^{er} novembre, proclame qu'il compte sur chaque Légionnaire pour l'aider à restaurer la France.

Nos camarades de la Métropole ont aussitôt répondu : « Présents ! » à l'appel du Chef glorieux et vénéré.

En Indochine, les difficultés de liaison avec la Métropole ainsi que les tragiques incidents qui ont récemment ensanglanté nos frontières, ont retardé le rassemblement de ceux qui ne demandent qu'à servir.

C'est dans les derniers jours d'avril que nous avons été conviés à organiser l'Union Tonkinoise de la Légion. En un mois, nous avons reçu 600 adhésions. Aujourd'hui, à cette première manifestation où nous venons exprimer tant notre confiance absolue en celui qui par deux fois sauva la France que notre volonté de servir sous ses ordres comme nous l'avons fait dans la guerre, vous êtes venus nombreux vous grouper autour de notre Drapeau.

Conscients de notre force et de notre Devoir, nous voulons par la Légion rétablir le culte de la Patrie, le respect de la Famille, l'amour du Travail.

Nous voulons par la Légion être unis et unir.

Nous voulons servir la France aux côtés de notre Chef, le Maréchal Philippe Pétain, Chef de l'Etat français.

Une acclamation formidable, enthousiaste, salue cette harangue émouvante. De multiples cris éclatent : « Vive Pétain ! Vive le Maréchal !... »

Mais le Résident Supérieur Emile Grandjean s'est approché du micro. Le silence s'établit. D'une voix qui porte, avec une éloquence naturelle qui va au cœur de ceux qui écoutent, il improvise. La sténographie étant venue au secours de notre mémoire, nous pouvons donner ci-dessous le texte complet de ce pathétique discours :

J'apporte aux Légionnaires du Tonkin, Français et Annamites, dit-il de sa voix toujours chaude et si prenante, le salut du Vice-Amiral d'Escadre Jean Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, retenu dans le Sud de l'Union par les devoirs de sa charge.

En tant que « Kinh-luoc » du Tonkin, je leur apporte aussi le salut de Sa Majesté Bao-Dai, Empereur d'Annam, dans le cœur de qui s'accordent harmonieusement les plus hautes aspirations de l'âme française et de l'âme annamite.

Enfin, comme représentant à Hanoi du Gouvernement de Restauration nationale, je leur apporte le salut du Grand Soldat que, dans notre immense malheur, nous avons le bonheur d'avoir pour Chef de l'Etat français régénéré.

★ ★

J'aurais voulu, j'avais demandé, qu'en l'absence de l'Amiral, la cérémonie de ce matin fût présidée par le deuxième fonctionnaire d'Indochine, par le Secrétaire Général. Mais mon ami Pierre Delsalle a voulu prendre simplement son rang parmi ses camarades légionnaires, unissant ainsi à l'égalité devant le danger qui cimenterait jadis l'amitié des combattants, l'égalité devant le devoir qui les rassemble aujourd'hui dans la Légion. De ce geste symbolique dont la valeur n'échappera à personne, qu'il soit ici félicité et remercié.

★ ★

Je m'adresse surtout aux Légionnaires de ma génération, aux hommes qui eurent vingt-cinq ans vers 1914 et qui ont eu cinquante ans vers 1939. Notre tragique destin fut d'entendre, deux fois dans notre vie, le tocsin de la guerre, et d'en revenir une première fois au carillon de la victoire, puis de courber la tête au glas du plus grand désastre de l'histoire de France.

De cette sinistre expérience, nous devons comprendre l'enseignement. Il faut que nous tirions de la défaite, au soir de notre vie, les dures leçons que nous n'avons pas su tirer de la victoire, au soleil de notre jeunesse. Quand nous sommes revenus, il y a vingt-trois ans, aux travaux de la paix, nous avons trop vite oublié l'immense holocauste qu'avait coûté la victoire, et dans la joie de cette victoire, nous avons été trop indulgents.

Trop indulgents pour nous-mêmes : nous sommes bientôt retournés aux habitudes faciles qu'encouragent une terre et un climat qui sont les plus doux du monde. Trop indulgents aussi pour les mauvais bergers qui nous avaient conduits à la guerre la plus meurtrière de l'histoire, et dont nous avons toléré le retour aux affaires publiques, perdant ainsi la paix alors que nos morts innombrables nous avaient gagné la guerre. Aussi, avons-nous été menés à une autre guerre, engagée dans des conditions folles et criminelles, et avons-nous failli perdre notre Patrie.

Mais notre France ne peut pas mourir. Elle a retrouvé dans la défaite son âme qu'elle avait abandonnée dans la victoire. Elle a balayé le régime déchu, écroulé dans la honte et dans le sang, et elle s'est groupée, en un élan unanime autour du Chef providentiel surgi dans le désastre. C'est à vous, anciens combattants de la victoire, anciens combattants du Maroc et de Syrie, anciens combattants de cette guerre perdue, qu'il appartient d'en-

cadrer la nation dans ses efforts pour la restauration de la Patrie. C'est le sens du serment que vous allez prêter tout à l'heure.

Afin que, jeunes et vieux, nous puissions revoir un jour nos drapeaux flotter à nouveau sur une France glorieuse et prospère, afin que le poids de la défaite n'alourdisse plus nos cœurs angoissés, je prie Dieu qu'il nous garde le Maréchal.

A peine l'émotion soulevée par cette péroraison et par les paroles : « ... notre France ne peut pas mourir », est-elle apaisée, que commence la cérémonie de la prestation du serment. M. Barth lit chaque phrase et lève la main droite ; par quatre fois les Légionnaires lèvent la main droite avec lui et, d'une seule et puissante voix disent : « Je le jure » !

Tous les jeunes qui sont là, tous les spectateurs, femmes et hommes, sont pris jusqu'à l'angoisse par la majesté de cette scène ; dans les cerveaux, affluent les souvenirs glorieux et les souvenirs tragiques, les gloires et les souffrances, les enthousiasmes et les désespoirs, mais il s'y mêle une irrésistible confiance, une joie grave et profonde, nées du serment lui-même, prononcé calmement, solennellement par ces hommes qui ont servi la patrie, et dont l'esprit de sacrifice qui les a guidés dans le passé atteste la force sacrée de ce qu'ils jurent aujourd'hui.

La Marseillaise jaillit spontanément des gorges contractées.

A présent commence le défilé, drapeau du 9^e Colonial en tête. Défilent les marsouins, les tirailleurs ; la plupart se sont battus vaillamment, à Langson, au Cambodge.

Les Légionnaires, dont beaucoup ont un certain âge, se souviennent des défilés d'autrefois et marchent gaillardement, malgré l'abominable chaleur, qui trempe de sueur les costumes blancs, derrière la musique de la Garde Indigène et aux accents de *Sambre-et-Meuse*. Aux premiers rangs de ces vaillants, le Président Barth, M. Pierre Delsalle, le Capitaine de Vaisseau Jouan, le Capitaine de Frégate Ducoroy... et, plus loin, M. Charton, Directeur de l'Instruction Publique, le Proviseur Loubet, les Magistrats Nadaillat et Toscan, MM. Domec, Cousin, etc... Suivant un chemin très long, la colonne ainsi formée arrivera, partout saluée au passage par une foule émue, au Monument aux Morts. Tout

le parcours est pavoisé aux couleurs françaises et annamites.

Enfin, le silencieux hommage rendu aux combattants disparus, le cortège se disloque.

★ ★

Cette matinée laissera dans les âmes hanoïennes un souvenir de grandeur et des raisons d'espérance.

La veille avait eu lieu une retraite aux flambeaux, et le théâtre, prêt pour la cérémonie du Serment, était illuminé. Au fronton, le portrait du Maréchal semblait s'animer, contempler la foule, lui parler silencieusement. Et d'ailleurs, n'est-il pas, dans le pensif regard du grand vieillard qui a sauvé la France d'une dissolution effrayante, comme des paroles sereines, d'encouragement et de fermeté ?

Deux télégrammes ont été envoyés, l'un au Maréchal en personne :

« Les Légionnaires du Tonkin rassemblés à Hanoi le 15 juin pour la prestation solennelle du Serment expriment à leur Chef le Maréchal Pétain leur fierté de servir sous ses ordres et leur confiance absolue en celui qui par deux fois a sauvé le pays. Avec un esprit de discipline total, ils sont prêts à tous les sacrifices pour le maintien de l'Unité de l'Empire et le relèvement de la Patrie. »

l'autre à l'Amiral Jean Decoux :

« Les Légionnaires du Tonkin rassemblés pour la prestation solennelle du Serment adressent au Vice-Amiral d'Escadre Decoux, représentant du Maréchal en Indochine, l'expression de leur respectueux dévouement et lui donnent l'assurance de leur concours absolu pour l'application des principes de la Révolution Nationale et pour le maintien de l'intégrité de l'Empire. »

L'intégrité de l'Empire ! Au moment qu'ils envoyaient ces mots au Chef de la Colonie, les Légionnaires savaient que la Syrie était attaquée, et que des Français devraient payer de leur sang l'honneur de défendre un territoire confié à la France. Mais ils savaient que sous une direction sage et ferme, la France se relevait courageusement ; qu'elle saurait faire tête à tout nouveau danger, et que l'avenir prouverait la pérennité de ses forces un instant ébranlées, de son génie quelque temps égaré, de ses forces et de son génie de grande nation, renouée à jamais.

INDOCHINE

Le nouveau régime douanier de l'Indochine



U lendemain de l'armistice, le bouleversement des conditions habituelles du commerce extérieur de l'Indochine, ainsi que les difficultés de son ravitaillement furent tels qu'il apparut indispensable de s'orienter vers une nouvelle politique douanière.

La cessation momentanée du trafic avec la Métropole mit en évidence de nombreuses positions tarifaires pour lesquelles l'Indochine, ravitaillée par la France (dans la proportion de plus de 50 %) ou par des pays bénéficiaires du tarif minimum, s'est trouvée dans la nécessité de s'approvisionner auprès de pays étrangers dont certains comme l'Australie, les Indes Néerlandaises, Hong-kong, Singapour, Shanghai, voient leurs produits taxés au Tarif général, qui constitue un tarif véritablement prohibitif dans le plus grand nombre de cas.

Et pourtant ces marchés devenaient les rares marchés auxquels la colonie devait désormais s'adresser pour ses achats vitaux. Il était donc urgent, à moins d'assister à une asphyxie de l'économie indochinoise, de prévoir la diminution de certains droits de douane incompatibles avec le maintien d'une saine économie du pays. Aussi, sur sa demande, le Gouverneur Général fut d'abord autorisé à suspendre en cas de nécessité démontrée l'application du Tarif général. Puis une loi du 28 août 1940 l'autorisa à rendre provisoirement exécutoires les délibérations du Conseil de Gouvernement relatives non seulement à la tarification, mais encore à la réglementation douanière, et à instituer en outre des prohibitions d'entrée et de sortie et à accorder des dérogations à ces prohibitions.

Ainsi armée, l'Administration indochinoise put procéder aussitôt aux remaniements tarifaires imposés par les circonstances. C'est ainsi qu'un certain nombre de mesures de protectionnisme administratif, tendant à pénaliser ou à entraver certaines importations, furent supprimées.

En effet, furent suspendues à titre provisoire :

— la réglementation du transport en droiture qui subordonnait l'octroi du Tarif minimum au connaissance direct et interdisant le transbordement des marchandises à Shanghai, Hong-kong et Singapour (les plus gros centres de répartition de produits) ;

— le monopole du pavillon assujettissant à l'emploi du pavillon les transports au long cours effectués pour le compte des services publics ou des entreprises concessionnaires subventionnées ;

— la réglementation des marques de fabrique, subordonnant l'entrée de diverses marchandises en Indochine à l'apposition d'une marque indélébile indiquant le pays où la marchandise a été fabriquée, extraite, ou récoltée.

En un mot, un ensemble de mesures ayant pour but d'accroître et de faciliter les possibilités du ravitaillement de la colonie dans les ports d'entrepôt d'Extrême-Orient, et de permettre de ce fait aux importateurs indochinois de s'approvisionner dans les pays voisins de produits importés auparavant de la Métropole ou des pays d'Europe.

L'on peut donc dire que grâce à ces nouvelles dispositions douanières, le ravitaillement du pays fut non seulement assuré, mais encore qu'elles permirent la recherche de nouveaux fournisseurs, et même la reconstitution de certains stocks dont la colonie avait grandement besoin.

Telle fut la politique commerciale clairvoyante suivie par l'Administration indochinoise, toujours soucieuse de l'intérêt public pour assurer à la Colonie dans des circonstances exceptionnelles ses possibilités de ravitaillement au plus près, et qui servit de transition entre l'ancien régime douanier issu de la loi du 13 avril 1928 et le nouveau régime douanier issu des dispositions ci-après de la loi du 15 octobre 1940 dotant l'Indochine de l'autonomie douanière.

« Aux termes de cette loi, des décrets contresignés par les Ministres et Secrétaires d'Etat intéressés et pris sur la proposition du Gouverneur Général de l'Indochine détermineront chaque année avant le 15 décembre pour l'année suivante d'une part la liste des produits originaires de France et d'Algérie, des colonies françaises et des territoires africains sous mandat qui seront admis en franchise de droits de douane en Indochine, et d'autre part la liste des produits originaires d'Indochine qui seront admis en franchise de droits de douane dans les pays susvisés.

« De même sera déterminée dans des conditions analogues pour chaque pays étranger la

liste des produits originaires de chaque pays étranger qui pourraient être admis en Indochine en franchise de droits de douane en contre-partie des avantages similaires que ces mêmes pays accorderont aux marchandises originaires d'Indochine.

« Par ailleurs, les droits à l'importation en Indochine en Tarif général et en tarif minimum, ainsi que les prohibitions d'entrée des marchandises de toutes provenances y compris la France, l'Algérie et les colonies françaises et territoires africains sous mandat non admises en franchise de droits de douane seront établies par délibérations du Conseil de Gouvernement ou de la Commission permanente approuvées par décrets et contresignées par le Secrétaire d'Etat aux Colonies.

« Des modérations de droits à l'importation en Indochine peuvent être accordées dans les mêmes formes en contre-partie d'avantages similaires accordés aux produits originaires d'Indochine.

« Quant aux droits à l'importation en France et en Algérie en Tarif général et en tarif minimum de marchandises originaires d'Indochine et qui ne seront pas admis en franchise de droits de douane, ils seront établis par décrets contresignés par les Ministres intéressés ; de même, des modérations pourront être accordées suivant la même procédure aux marchandises originaires d'Indochine.

« Les droits à l'importation, frappant les marchandises originaires d'Indochine dans les autres colonies et territoires africains sous mandat, seront déterminés par décrets contresignés par le Secrétaire d'Etat aux Colonies. La même procédure sera suivie pour des modérations de droits s'il y a lieu.

« La loi douanière du 15 octobre 1940 stipule, en outre, que les contingents annuels à l'importation en Indochine des marchandises de toutes provenances y compris la Métropole et l'Algérie, les colonies françaises et territoires africains sous mandat et la répartition de ces contingents entre les pays en cause seront établis chaque année avant le 15 décembre pour l'année suivante par délibération du Conseil de Gouvernement ou de sa Commission permanente approuvées par décrets contresignés par les Ministres et Secrétaires d'Etat intéressés.

« Elle précise de même que les produits étrangers ayant acquitté des droits de douane en France, en Algérie, ou dans une colonie française et réexpédiés en Indochine sont soumis dans cette colonie au paiement de la différence pouvant exister entre les droits du tarif indochinois et ceux qu'ils ont précédemment acquittés, la réciprocité étant vraie pour les pro-

duits étrangers ayant acquitté des droits de douane en Indochine.

« En ce qui concerne les droits de sortie, ainsi que les prohibitions de sortie d'Indochine des marchandises pour toutes destinations, ils seront établis par délibérations du Conseil de Gouvernement ou de sa Commission permanente approuvées par décret contresigné par le Secrétaire d'Etat aux Colonies. Toutefois, en cas d'urgence, et à condition d'en rendre compte au Secrétaire d'Etat aux Colonies, le Gouverneur Général peut, en cas d'événements graves ou en cas de force majeure, rendre les délibérations instituant les prohibitions de sortie provisoirement exécutoires.

« Enfin, les exemptions ou modérations de droits dont peuvent bénéficier les produits importés en Indochine sont subordonnées à la double condition du transport en droiture et de la production de justifications réglementaires. Toutefois, le Gouverneur Général de l'Indochine est autorisé à déroger exceptionnellement à cette règle en rendant compte au Secrétaire d'Etat aux Colonies dans des cas de dérogations accordées à titre permanent. »

Ainsi, au régime de l'assimilation douanière avec la Métropole édictée par la loi du 13 avril 1928 qui n'est autre que le Tarif métropolitain sous la réserve bien entendu de tarifications spéciales à l'Indochine) établi en vue d'une protection du marché français, protection qui jouait aussi bien dans les colonies que dans la Métropole, la loi du 15 octobre 1940 substitue celui de l'autonomie douanière si souvent réclamée par les divers corps élus de la colonie depuis le début du siècle. En vertu de cette loi, l'Indochine est maîtresse de ses tarifs qu'elle fixe comme elle l'entend et peut en outre passer les accords commerciaux qui lui paraissent nécessaires dans l'intérêt de ses échanges.

Par ailleurs, alors que l'ancien tarif douanier était, pour la presque totalité des positions, un tarif spécifique c'est-à-dire basé sur les quantités, le nouveau tarif au contraire est *ad valorem* basé comme son nom l'indique, sur les valeurs.

Il comporte un tarif minimum et un tarif général qui est le triple du tarif minimum.

Le tarif minimum a été établi après de laborieuses études, en tenant compte, dans la mesure du possible, des avis émis par les personnalités les plus qualifiées de la colonie dans les divers domaines agricole, commercial et industriel.

Les taux prévus pour ce tarif ont été calculés de façon à protéger utilement toutes les industries existantes en Indochine, contre toutes importations de quelle origine que ce soit, de France ou de l'étranger, et à assurer en outre au Budget général des recettes douanières suffi-

santes, en tenant compte notamment des lourdes charges auxquelles il a à faire face dans la conjoncture actuelle.

En définitive le nouveau régime douanier de la colonie, établi dans le cadre de la loi du 15 octobre 1940 précitée et en vigueur depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours comprend dans ses grandes lignes :

1° Les listes des produits de France ou d'Algérie et des colonies françaises admis en franchise de droits de douane ou faisant l'objet de modérations de droits à leur entrée en Indochine, ainsi que la liste de produits indochinois faisant l'objet d'avantages analogues à leur importation en France et en Algérie et dans les colonies françaises, avec cette particularité qu'en ce qui concerne les produits indochinois ne figurant pas sur cette liste, la Métropole leur accorde une réduction de 75 % sur le Tarif minimum ; ce qui revient à dire que la production indochinoise dirigée sur France bénéficie pratiquement de la franchise de droits de douane ;

2° Une liste A des marchandises exemptes de droits de douane à leur entrée en Indochine pour n'importe quelle provenance. Sur cette liste figurent notamment les matières premières nécessaires aux industries locales. On notera que les marchandises admises en franchise de droits de douane à leur importation en Indochine représentent près du tiers des marchandises importées en une année moyenne de la période 1939-1940 ;

3° Cinq listes de marchandises dont les taux *ad valorem* perçus à leur entrée à la colonie varient de 5 % à 25 % et représentent plus de 50 % des importations moyennes de l'Indochine au cours des deux dernières années précitées ;

4° Trois listes de marchandises dont les taux *ad valorem* perçus varient de 30 % à 40 % et qui représentent 10 % environ des importations moyennes pendant la même période ;

5° Huit listes de marchandises dont les taux *ad valorem* perçus sont supérieurs à 40 % et qui représentent à peine 6 % de ces mêmes importations moyennes. Parmi ces marchandises on relève notamment la plupart des marchandises produites en Indochine et celles pouvant être considérées comme marchandises de luxe ;

6° Une liste R des produits détaxés à titre provisoire ;

7° Une liste U des produits taxés provisoirement aux mêmes droits en tarif général qu'en tarif minimum ;

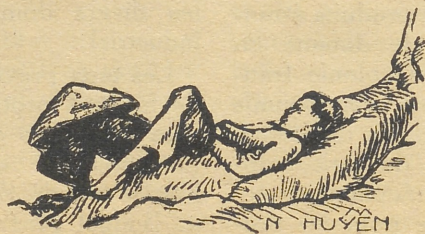
8° Un état des contingents annuels à l'importation en Indochine des marchandises de toutes provenances indistinctement (Métropole, Algérie, Colonies, etc...).

Ces contingents ont été fixés pour l'année 1941 dans le but d'assurer à la Métropole dans l'hypothèse où les communications avec cette dernière viendraient à être rétablies un placement normal des produits de son industrie, d'assurer en outre à l'industrie locale la protection à laquelle elle a droit, et enfin de maintenir à la colonie un niveau aussi normal que possible de son économie.

En dernier lieu, on signalera qu'en vertu d'une loi du 16 mars 1941 (prise sur la demande réitérée du Chef de la Colonie) autorisant le Gouverneur Général à suspendre par arrêtés les droits de douane sur certains produits lorsque l'incidence de ces droits est susceptible de provoquer une hausse du coût de la vie, un arrêté en date du 21 mai écoulé ramène à titre provisoire au taux des droits applicables en Tarif minimum les droits applicables en Tarif général à tous les produits qui ne bénéficient pas déjà d'une telle mesure ou qui ne sont pas exempts de droits d'entrée afin d'empêcher la hausse du coût de la vie en permettant le ravitaillement de l'Indochine en produits de toutes origines.

En résumé, on peut dire que la loi du 15 octobre accordant l'autonomie douanière à l'Indochine, dans certaines conditions, a permis de mettre sur pied, pour le plus grand bien de son économie, un nouveau régime douanier adapté aux circonstances, c'est-à-dire de nature à faciliter le ravitaillement du pays tout en freinant la hausse du coût de la vie et à réserver, dès que les relations maritimes deviendront plus normales, un volume d'échanges satisfaisant entre la Métropole et l'Indochine.

M. S.



Hébert et la Méthode Naturelle

par le Capitaine de Frégate DUCOROT

C'EST en 1905 que le Lieutenant de Vaisseau Hébert, Directeur à cette époque de l'Ecole de gymnastique aux Fusiliers-marins de Lorient, mit au point la méthode qu'il appela Méthode Naturelle et dont nous allons plus loin exposer les avantages.

Il se heurta aussitôt à la routine administrative et à la mauvaise volonté de certains chefs réfractaires aux nouveautés en matière de théories, mais c'est dans le corps médical qu'il rencontra des adversaires déterminés et tenaces.

Hébert ne « mollit » pas et, peu à peu, sa méthode gagna en profondeur... limitée d'abord aux Moniteurs de l'école, ensuite aux Fusiliers-marins, enfin aux Mousques et aux Pupilles de la Marine à Brest.

Par des livres, des conférences, des démonstrations, payant sans cesse de sa personne, Hébert gagna à sa cause des adeptes de plus en plus nombreux et en mars 1913, au Congrès international de l'Education physique tenu à Paris au Vélodrome d'Hiver, il triomphe enfin : à la tête de 350 sujets qu'il présente lui-même, 100 pupilles de huit à douze ans, 150 mousques de treize à dix-sept ans, 100 fusiliers-marins de dix-huit à vingt-trois ans, il remporte, devant le grand public parisien, l'incontestable succès du congrès et la presse d'information, dans son ensemble, fait alors sienne la cause défendue par cet éducateur doublé d'un athlète parfait, avec une inlassable énergie, et vante la méthode découverte et réalisée par lui.

Hébert quitte la Marine peu après car le Marquis de Polignac, ce sportif généreux, lui offre la Direction du Collège d'Athlètes de Reims.

Pendant la guerre de 1914-1918, il fait partie de la fameuse brigade des Fusiliers-marins qui, avec son chef l'Amiral Ronarch, se couvrit de gloire dans la défense de Dixmude et dans les combats du Nord de la France.

Après la paix, l'apôtre de la Méthode Naturelle continue à lutter par la plume et l'exemple et, si innombrables sont devenus les adeptes de cette culture physique simple et joyeuse, il a fallu attendre que la défaite s'abatte sur notre pays pour qu'elle soit reconnue officiellement ; le Maréchal Pétain ayant choisi, comme Maître des Sports, Borotra, celui-ci s'empresse d'appeler auprès de lui Hébert comme conseiller technique pour l'application à tous les Français d'une éducation physique qui a fait ses preuves.

★★

En quoi consiste la Méthode Naturelle ?

Elle consiste à se rapprocher de la Nature, c'est-à-dire à faire, le corps nu, les gestes pour lesquels nos membres nous ont été donnés : marcher, sauter, courir, lancer, porter, lever, se défendre, nager.

Aucune règle fixe, aucune contrainte, pas de raideur dans les mouvements, au contraire de la méthode suédoise, spectaculaire sans doute, mais fastidieuse.

Bain d'air et de lumière qui donnent à la peau l'excitant physiologique qui amorce le mouvement.

Mouvements variés qui doivent se succéder sans interruption pendant la leçon de 45 minutes, le repos étant obtenu par un ralentissement de cadence et un changement du groupe de muscles appelé à travailler.

A l'Exposition de Brest en 1928 les élèves-moniteurs présentèrent la leçon-type complète avec tous les groupes de mouvements sans l'aide d'aucun appareil et ceci afin d'en montrer le peu d'importance.

Pas de matériel compliqué, des exercices utilitaires, de l'émulation sans spécialisation, du chant si utile au développement pulmonaire, de la bonne humeur, de la joie de vivre.

Méthode qui s'adapte à tous les âges, à toutes les forces, seule la vitesse d'exécution étant à fixer par les moniteurs, sous le contrôle constant d'un service médical compétent.

Mais la méthode naturelle ne se limite pas au travail musculaire car Hébert avait, en effet, écrit à l'entrée de son stade :

« Soyons forts, les faibles sont des inutiles et des lâches. »

Soyons forts... cela ne fait pas allusion à la seule force physique, mais à la force virile et morale dont les principales qualités sont l'énergie, la volonté, le courage, la fermeté, le goût de l'initiative et la confiance en soi dans l'effort à fournir comme l'a écrit Bergson : « Ce que j'estime surtout dans la culture physique, c'est la confiance en soi qu'elle donne à ceux qui cultivent leur corps ».

Cette force virile, comme la force physique, sera dans la méthode, entretenue, développée par des exercices appropriés :

— pour l'énergie, par la lutte contre la paresse corporelle et contre la fatigue, et par le désir d'arriver au but fixé,

- pour la résistance, par la continuité dans les exercices, par l'entraînement du corps à résister au froid ou... au soleil,
- pour le courage, en combattant la peur par des sauts d'obstacles, par la lutte contre le vertige...

Quant au culte de l'effort personnel, si nécessaire à toute la jeunesse, et particulièrement à la jeunesse coloniale française, qui prend de mauvaises habitudes dans un confort local tout passager, la Méthode Naturelle en fait la base de son instruction et de ses règlements.

Et quels sont les résultats numériques de cette méthode ?

Qu'il soit permis à l'auteur de ces lignes de citer quelques-uns des chiffres obtenus aux Fusiliers-marins, à l'époque où, Lieutenant de Vaisseau, il occupait, à la Direction des exercices physiques, le poste qu'Hébert avait illustré.

En 1926, 711 apprentis de 17 à 19 ans furent admis... le pourcentage à l'incorporation des sujets insuffisants (d'après un barème dressé par Hébert lui-même) était de 79 % du contingent.

Après 3 mois, il tombait à 54 %.

Après la fin du stage fixé à six mois, il était ramené à 18 %.

En 1927, 778 admissions, 85 % d'inférieurs physiques à l'arrivée, chiffre ramené à 58 % puis à 22 % à la sortie.

Nous avons pris à dessein les résultats correspondants à des jeunes gens ayant souffert de l'état de guerre (nutrition défectueuse, état d'alarme, etc...) puisque en pleine croissance pendant les années de guerre ou d'invasion.

L'intérêt primordial que présente une méthode qui, en quelques mois, transforme les jeunes re-

crues déficientes à leur incorporation en sujets sains et vigoureux à une cadence très rapide n'en est que plus évident.

Certains dirigeants de sociétés sportives ont parfois déclaré : Il est exact que la méthode donne des hommes qui sont résistants et bien bâtis mais ils semblent ne pouvoir se développer davantage et, si tous acquièrent une ressemblance physique frappante, aucun n'est susceptible d'émerger du lot... en un mot, vous ne semblez pouvoir faire des champions si utiles pour la vitalité de nos clubs.

Nous répondrons :

Notre but n'est pas de faire des champions... mais nous prétendons, et avec preuves à l'appui que si, en six mois, il n'est pas possible que l'individu atteigne son summum de puissance, puisque d'après Boigey, dix mois sont nécessaires, qu'en continuant son entraînement méthodique, un athlète d'Hébert est susceptible de devenir un champion s'il se spécialise et les exemples en sont nombreux.

En tous cas, jeunes gens d'Indochine, par ce premier aperçu, vous voyez que vous avez à votre disposition une méthode simple, facile et bien française.

Vous la pratiquerez avec bonne humeur et constance car vous n'oublierez pas la phrase d'Hébert :

Soyons forts, les faibles sont des inutiles et des lâches.

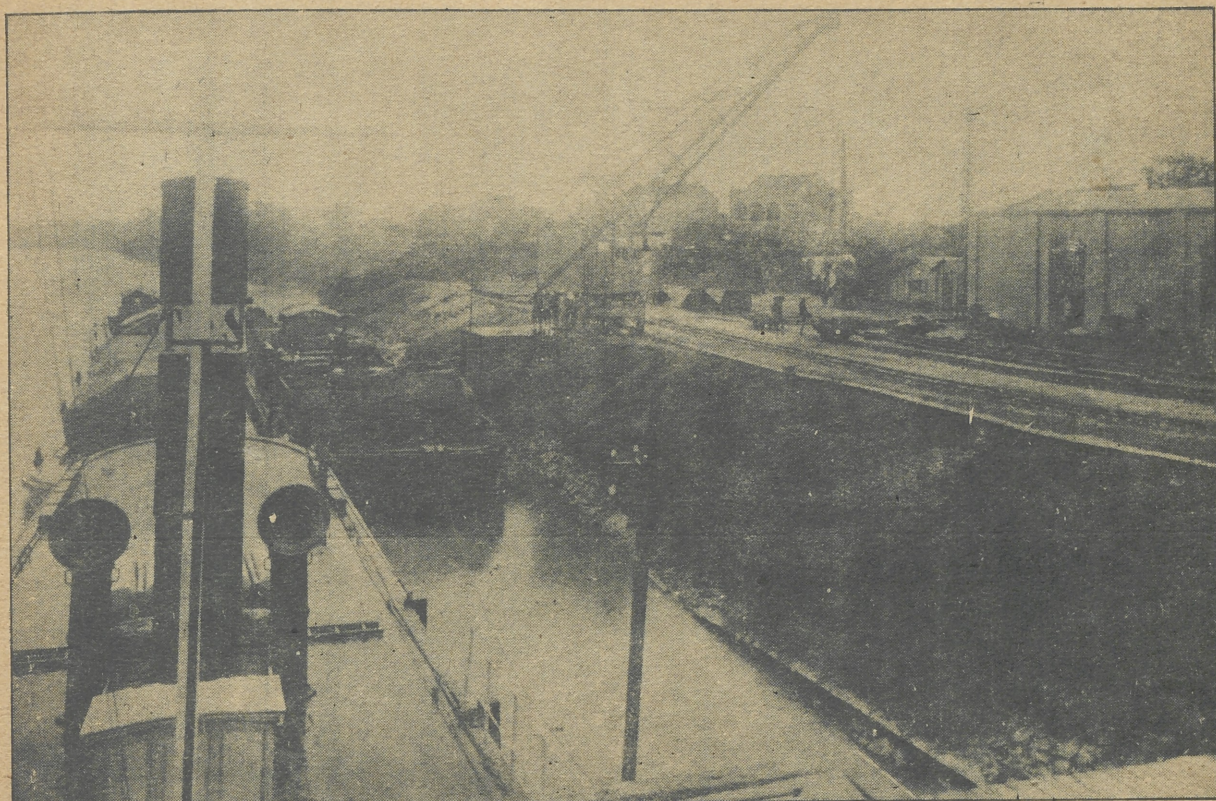
Vous serez forts car la France meurtrie n'a que faire des inutiles et vous n'êtes pas des lâches.

Capitaine de Frégate DUCORROY.

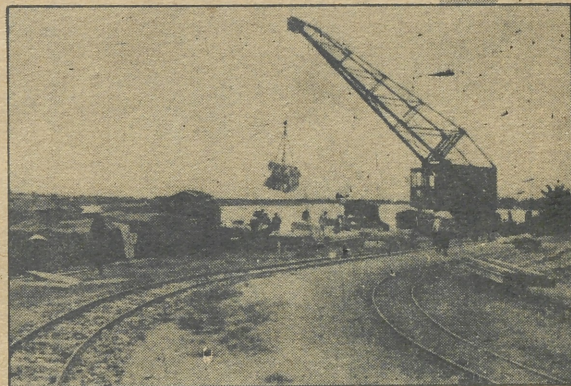
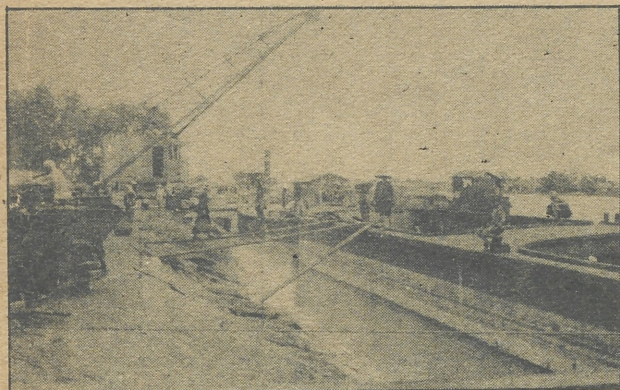
Le Maréchal a dit :

" Ce n'est pas moi qui vous bernerai par des paroles trompeuses. Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal. La terre, elle ne ment pas, elle demeure votre recours. "

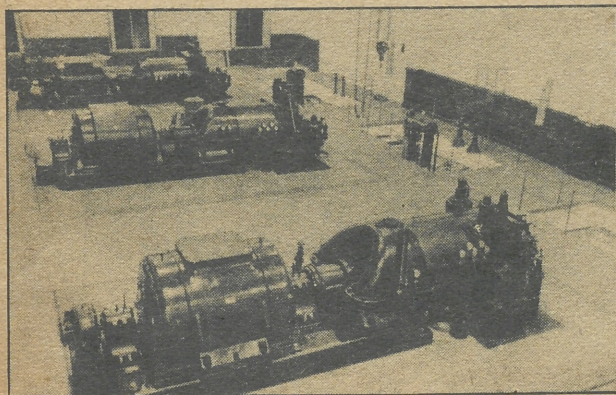
La Société Cotonnière du Tonkin (Nam - Dinh)



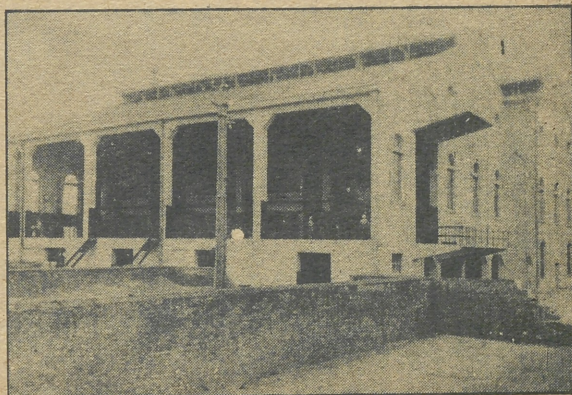
Aux appontements : un remorqueur de la Société



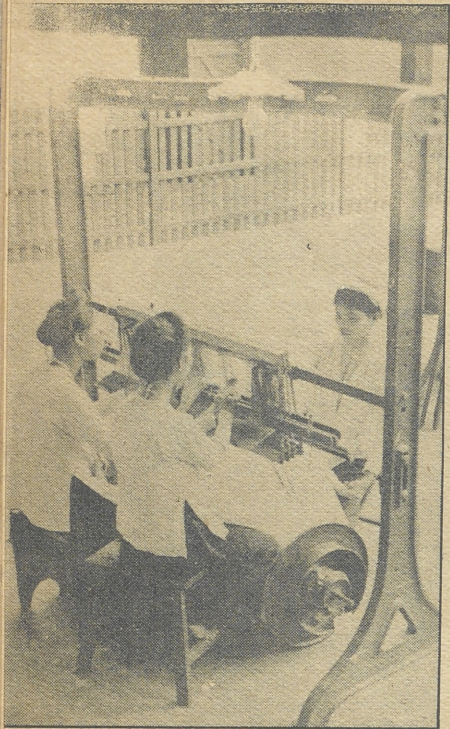
Les appontements



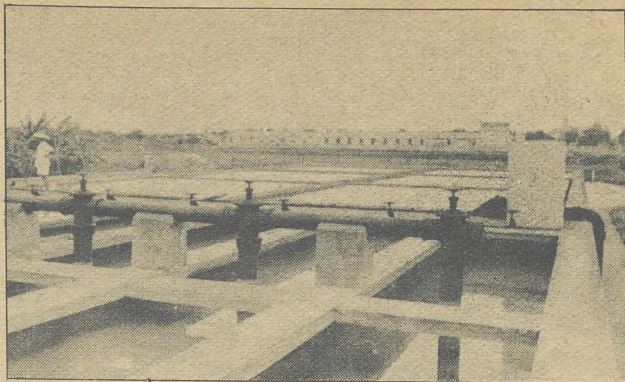
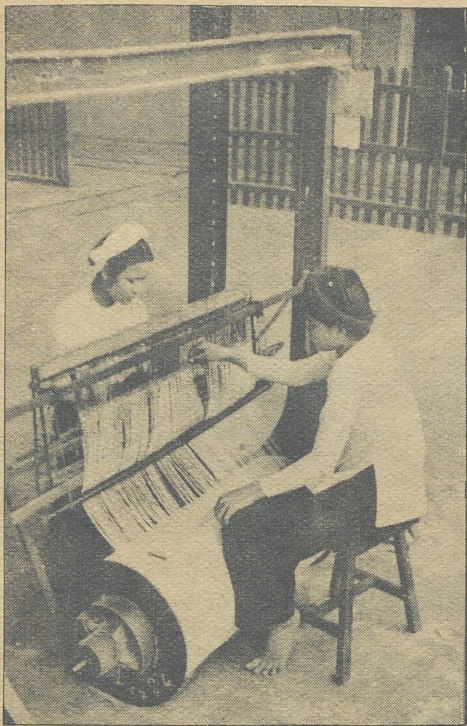
Turbo-alternateurs



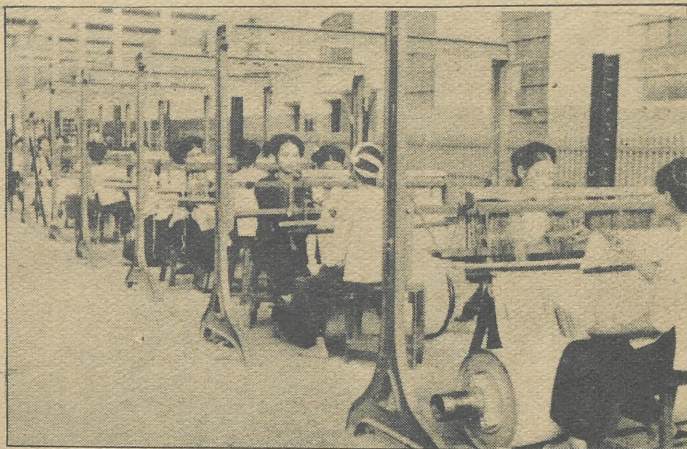
La centrale électrique



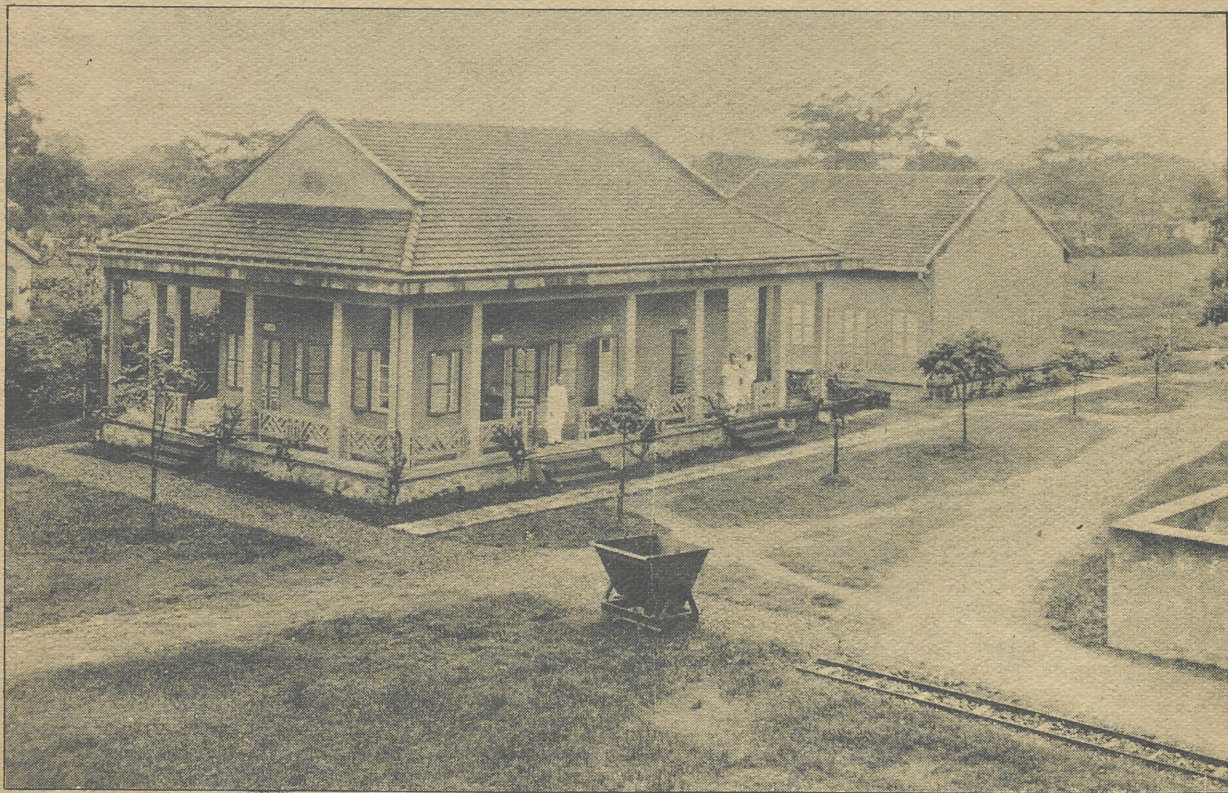
Le Stade Cotonkin.— Un match de football



Station de pompage et d'épuration



Un petit travail tranquille



L'Infirmerie

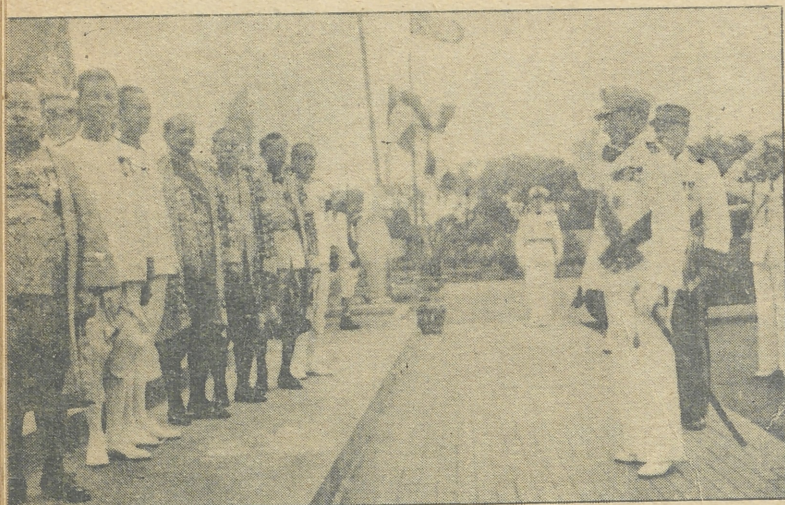
L'AMIRAL DECOUX

A PHNOM-PENH

VISITE A SA MAJESTÉ :

L'arrivée

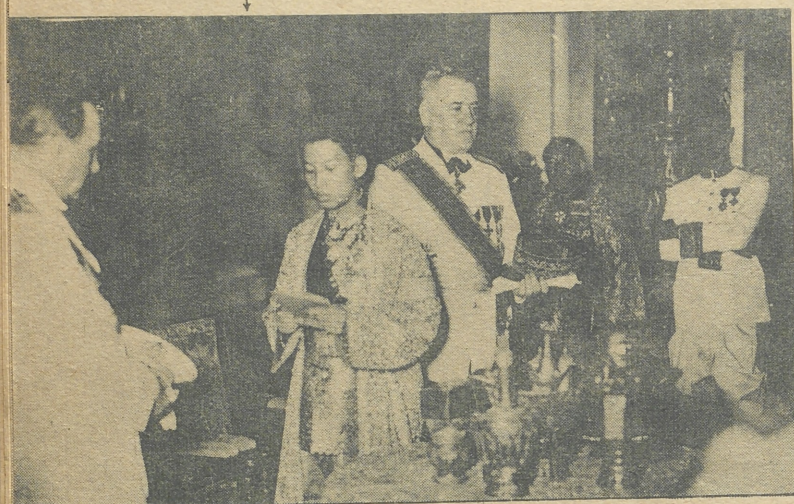
Le Vice-Amiral d'Escadre DECOUX
prononce l'allocution



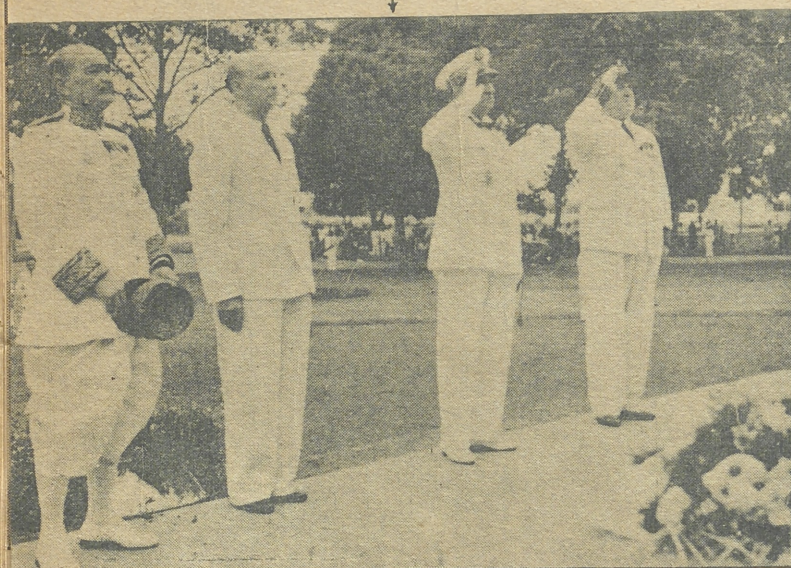
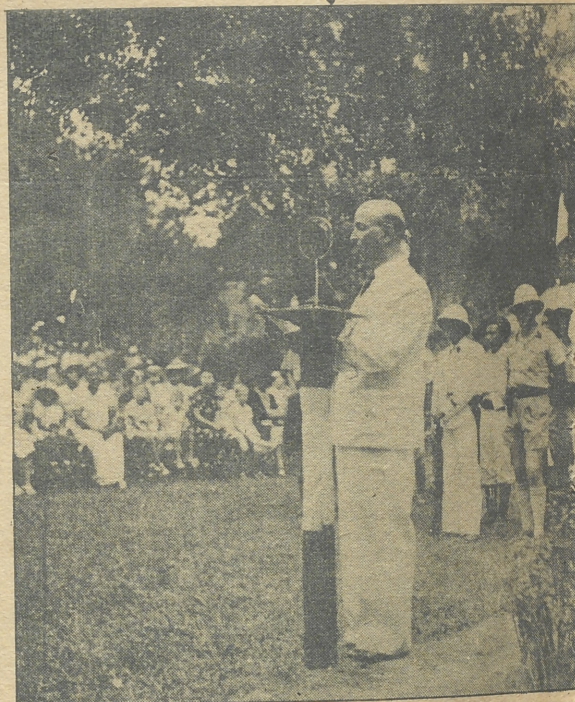
La réponse de Sa Majesté



AU PHNOM. — Allocution du Président de la Légion
des Anciens Combattants



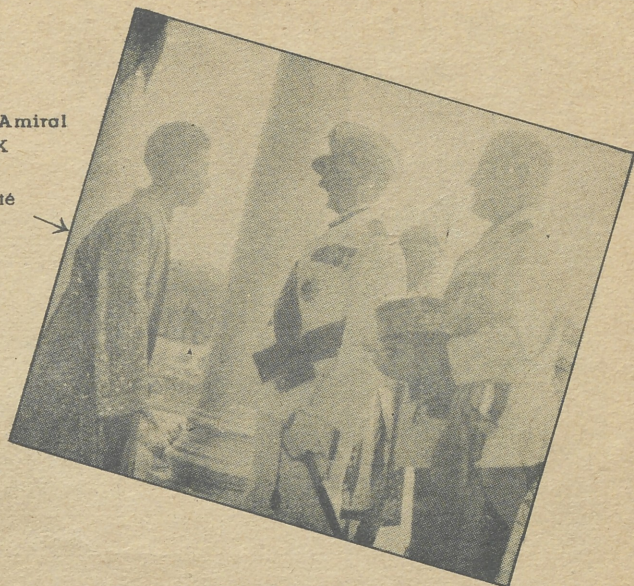
Dépôt de gerbes au Monument aux Morts



L'AMIRAL DECOUX A PHNOM-PENH



La visite de l'Amiral
DECOUX
à
Sa Majesté

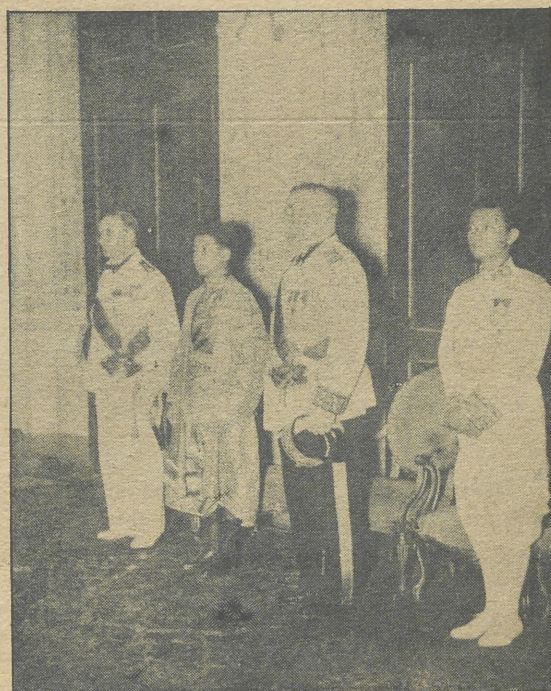
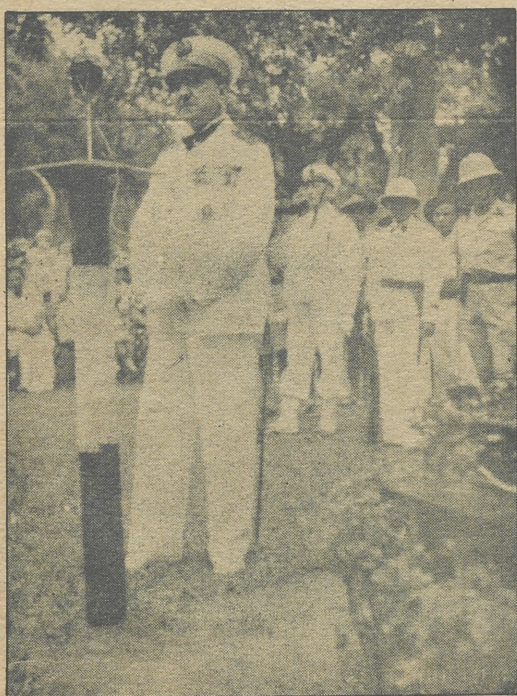


AU PHNOM:
Allocution de
l'Amiral DECOUX



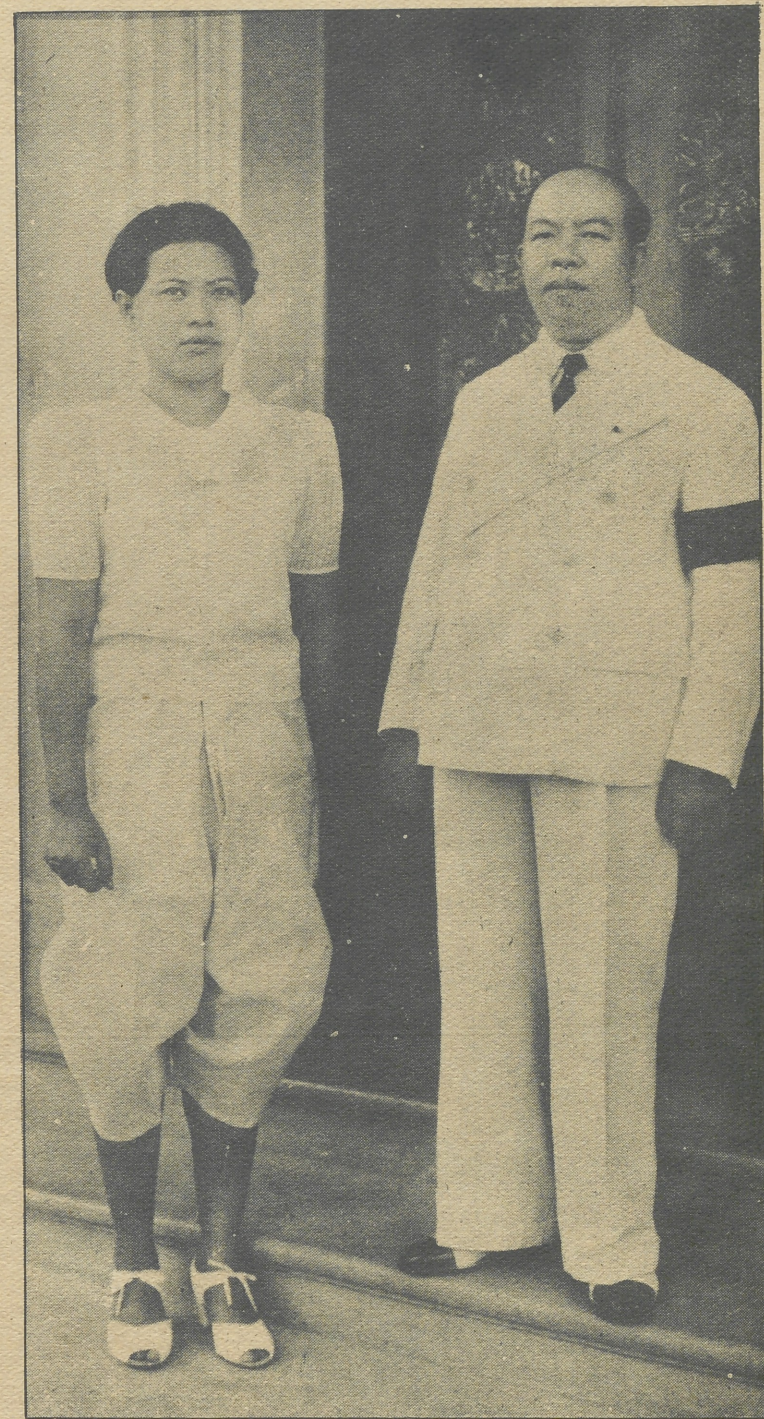
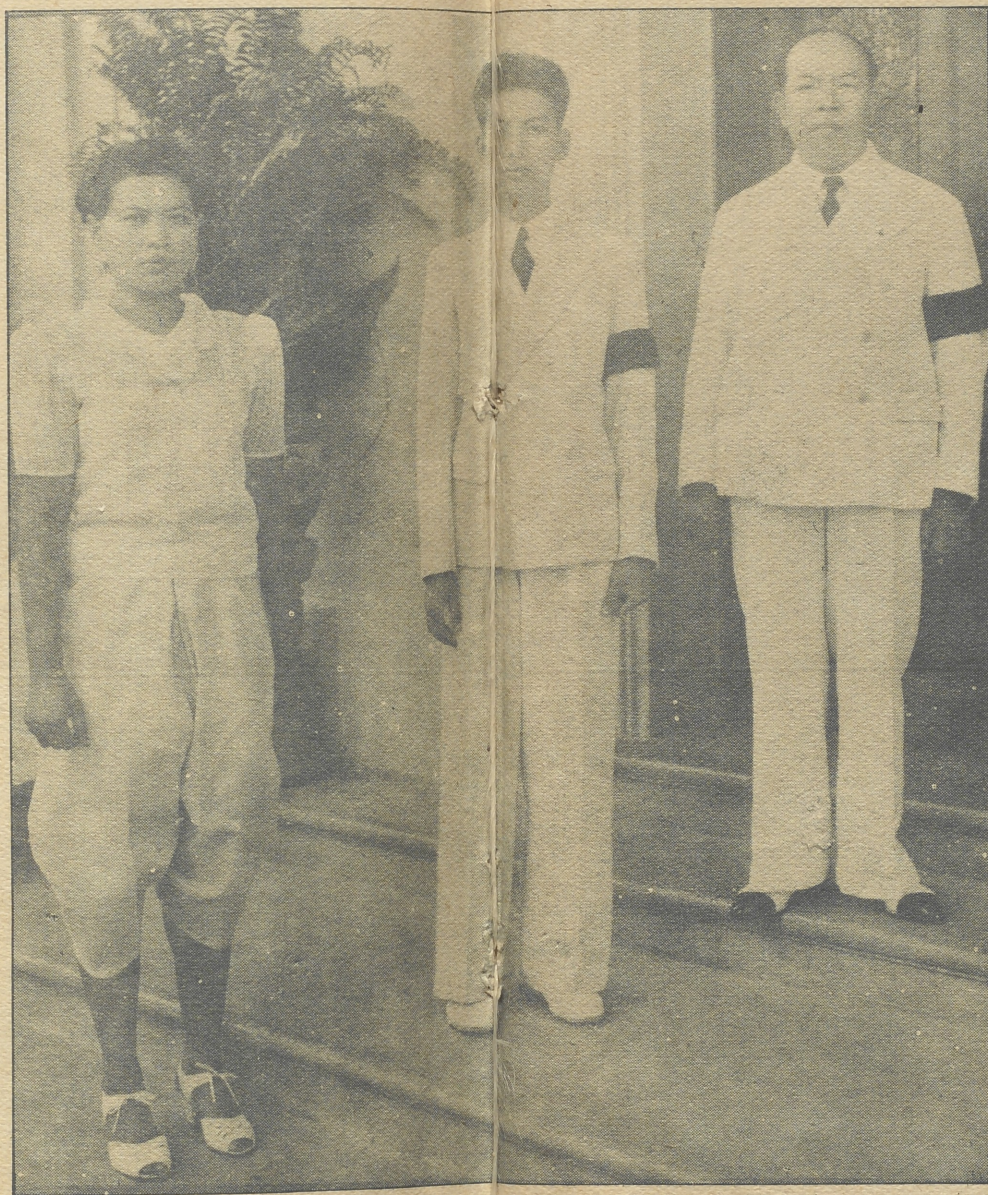
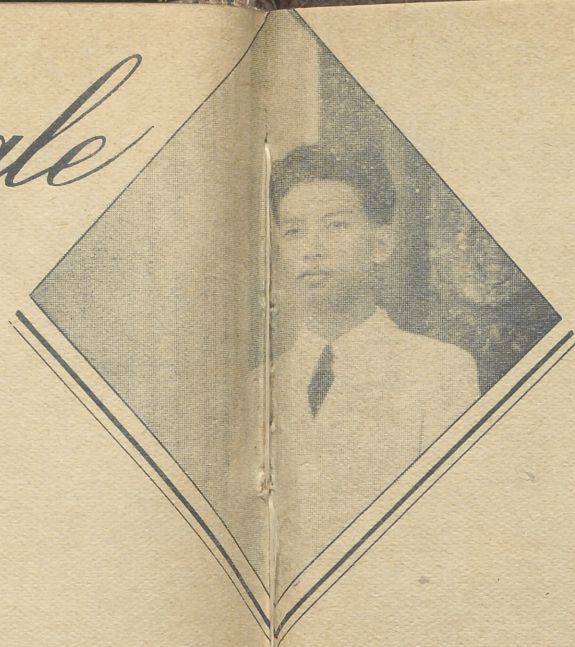
AU PALAIS:
Devant la dépouille
de S. M. SISOWATH
MONIVONG

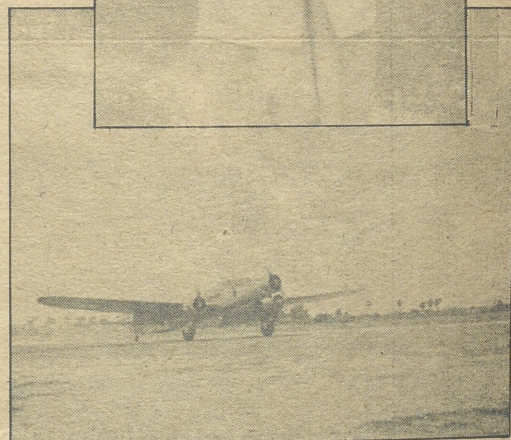
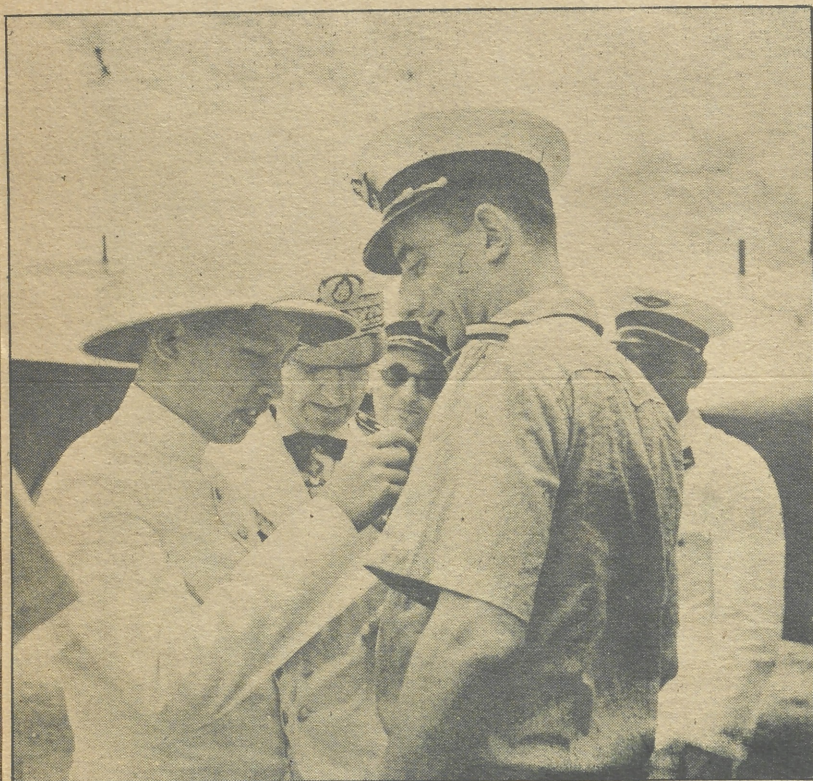
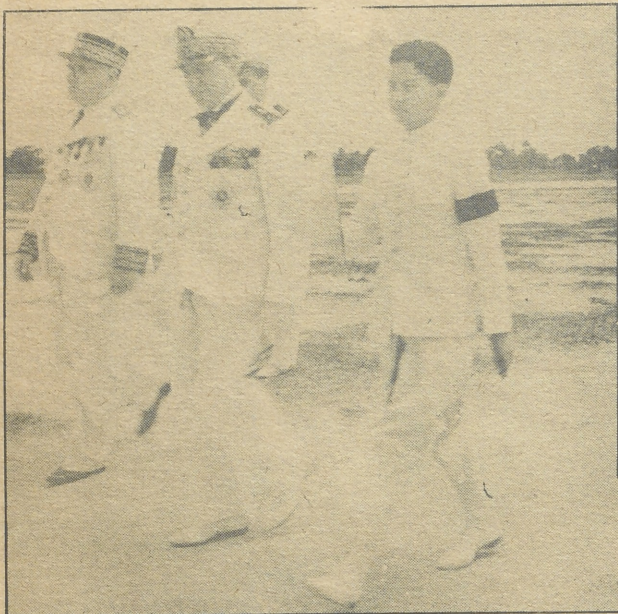
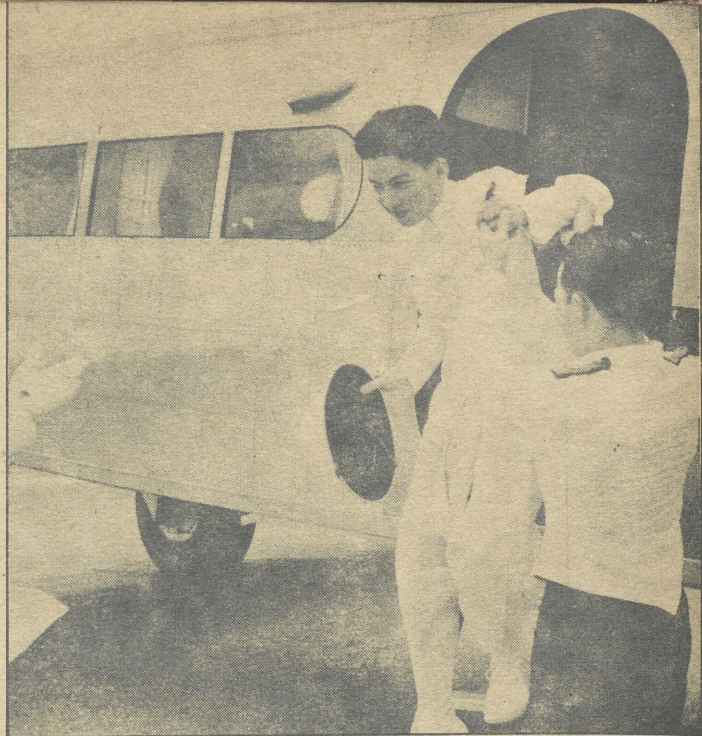
La visite de Sa Majesté à l'Amiral



La Famille Royale

du Cambodge





A PHNOM-PENH :

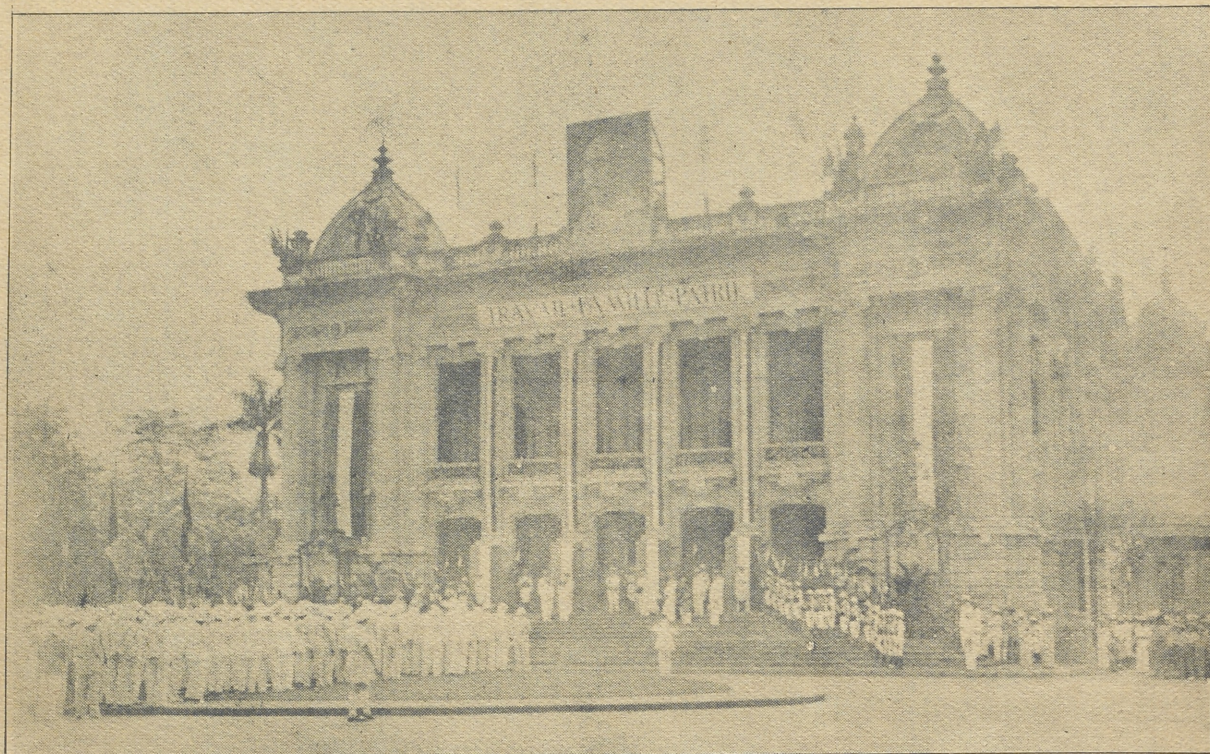
S. M. NORODOM SIHANOUK, après avoir survolé la ville et les environs de Phnom-Penh dans un Dewoitine d'Air France, remet des décorations cambodgiennes à l'équipage.

*Le Serment
de la Légion
à Hanoï*

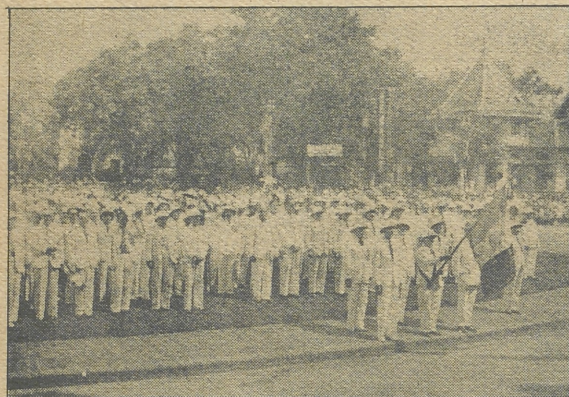
L'allocution du
Résident Supérieur
GRANDJEAN



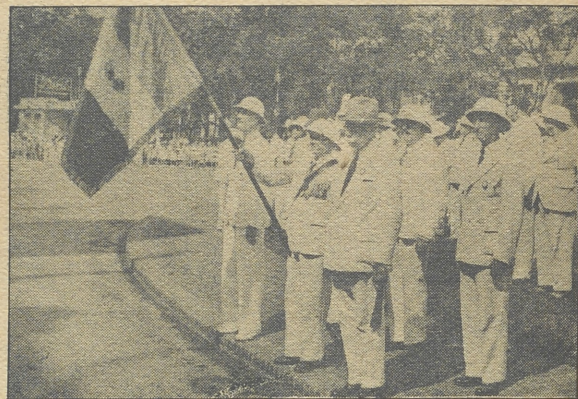
LE SERMENT DE LA LÉGION A HANOI



Sous l'égide du Maréchal Pétain



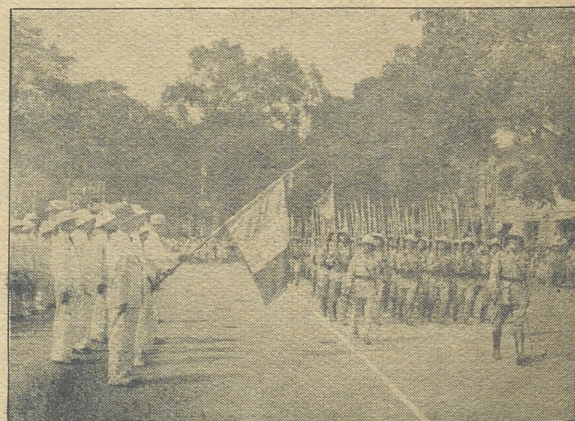
Le rassemblement



Présentation du drapeau



La foule des légionnaires

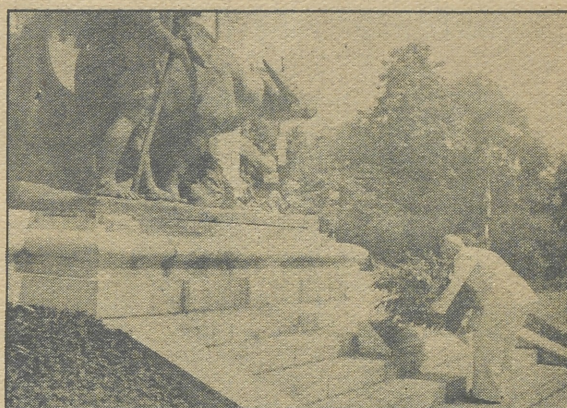
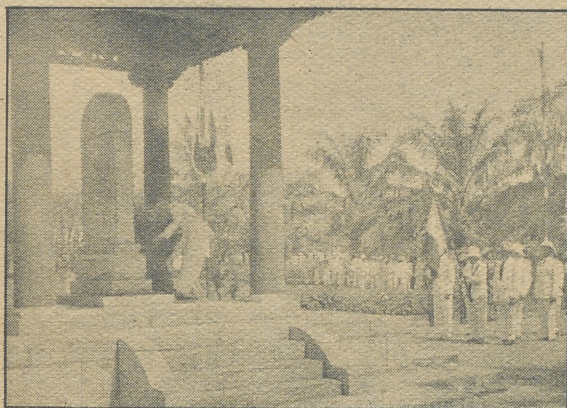


Le défilé des troupes

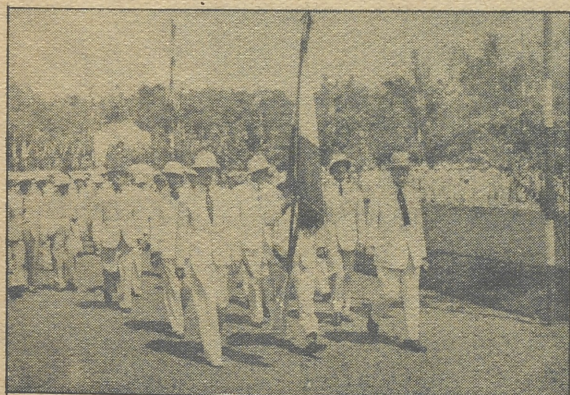
LE SERMENT DE LA LÉGION A HANOI



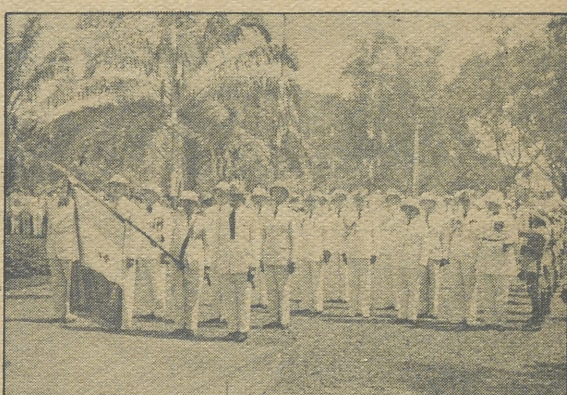
Le serment



M. BARTH dépose une gerbe au Monument aux Morts



Le drapeau

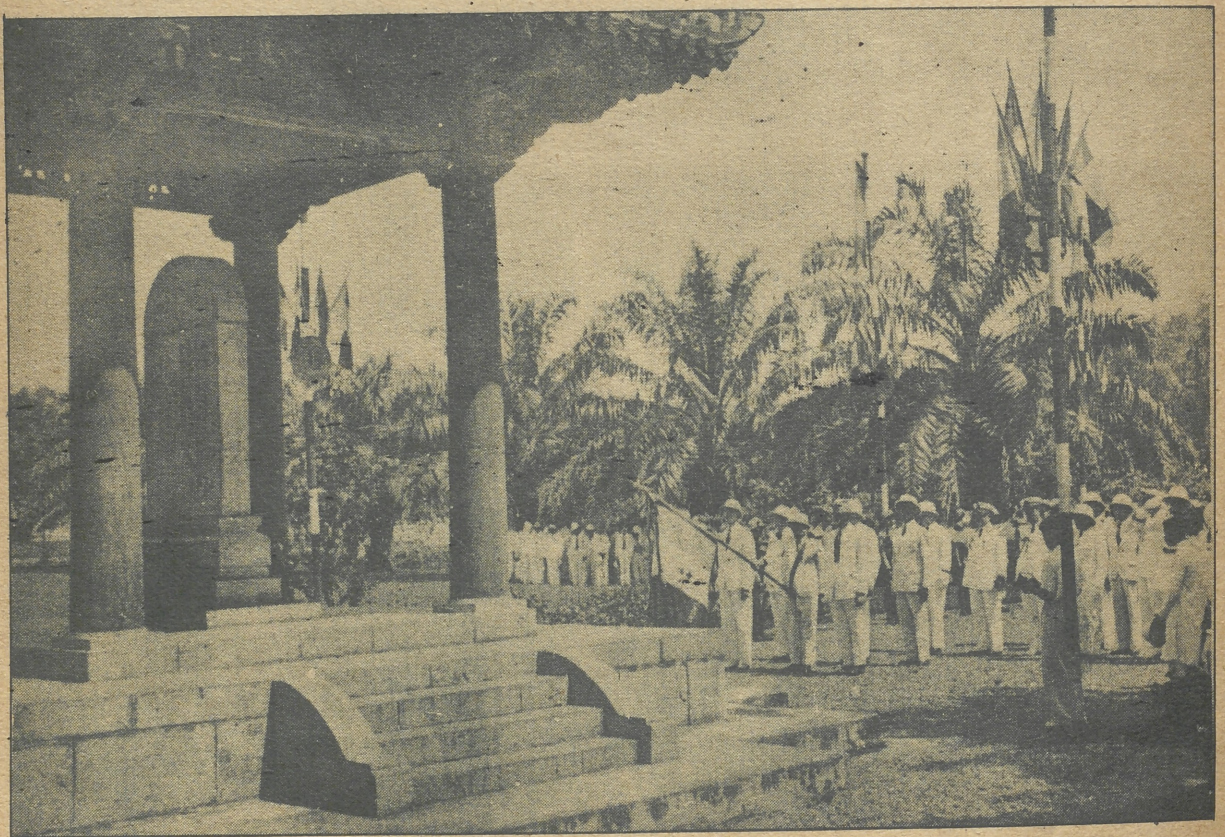


Le salut du drapeau

LE SERMENT DE LA LÉGION A HANOI



Au Monument aux Morts français



Au Monument aux Morts indochinois

La Société Cotonnière du Tonkin⁽¹⁾

(suite)

par Paul MUNIER

J'AI résumé de mon mieux les impressions d'un visiteur parcourant les vastes usines de la Société Cotonnière du Tonkin à Namdinh et donné, sur ce qu'on y fait, les renseignements rudimentaires recueillis et assimilés par un profane à l'intention d'autres profanes.

Je crois utile de compléter ce reportage, dont je confesse l'insuffisance, par quelques vues sur le rôle social indochinois joué par une telle entreprise.

Examinant la part qu'elle prend à l'activité commerciale du pays où ses usines sont installées, nous considérerons la Cotonnière d'abord comme consommatrice, comme cliente ; puis comme productrice, comme fournisseuse.

Je n'ai pas de chiffre précis en ce qui concerne la consommation de charbon — indochinois naturellement — qui est quotidiennement faite à Nam-dinh, Haiphong et Phnom-penh par les usines de la Société, mais j'imagine qu'elle compte. En effet, à Nam-dinh seulement, le charbon apporté des bassins houillers par quatorze chalands et quatre remorqueurs appartenant à la Société, alimente quatre chaudières Babcock et Wilcox de modèle récent, animant trois turbo-alternateurs Erlikon d'un total de 7.500 kilowatts, marchant vingt-quatre heures par jour.

Sérieuse mangeuse de charbon, la Cotonnière achète encore en Indochine même de nombreux produits, coton indochinois compris ; elle a dépensé durant l'année 1940, en achats locaux 15.260.000 francs. Au cours du même exercice elle a versé aux administrations du Trésor, des Douanes, de l'Enregistrement, 13.650.000 francs en règlement d'impôts et taxes diverses.

Importatrice, la Société a transformé et manufacturé, en 1940, 67.145 balles de coton d'un poids total net de plus de 14 mille tonnes ; ce coton brut vient des Etats-Unis, des Indes Anglaises, d'Egypte, parfois du Soudan, de l'A.O.F. et du Brésil. Le Cambodge et le Sud-Annam n'ont pu fournir, jusqu'à présent, que moins d'un dixième des besoins des filatures.

Presque tous les besoins de la colonie en cotons hydrophiles et gazes médicales ont été assurés en 1940 par les fabrications de la Cotonnière, qui ont atteint 133.306 kilogrammes. En filés écrus, blanchis, retors, la production a dé-

passé 9 millions de kilogrammes, et celle des tissus 3 millions de kilogrammes. J'ai déjà donné un chiffre quant aux couvertures.

Telles sont, brièvement résumées, les exigences de consommation et les possibilités de production de l'ensemble des filatures de la Société, qui dispose de 129.000 broches, 1.400 métiers mécaniques, dont les établissements, à Nam-dinh seulement, couvrent une superficie de près de 80.000 mètres carrés ; y sont occupés, de façon permanente, 38 Européens et près de 14.000 Asiatiques (2).

On le voit, l'importance de la Société Cotonnière dans l'Economie de la Colonie est considérable et s'accroît, indirectement, des entreprises artisanales qu'elle alimente : au Tonkin seulement, 120.000 tisserands.

★ ★

Du point de vue social, le rôle de la Société Cotonnière du Tonkin vaut d'être examiné sérieusement. Je dirai même que, pour le visiteur impartial c'est un devoir, et pour le reporter un devoir de dire exactement ce qu'il a constaté. Un état d'esprit règne en effet, qui n'est pas favorable aux grandes entreprises et, par voie de conséquence, à l'effort français en ce pays ; on a renoncé à parler du grotesque « colonialisme à la trique », parce que les stupidités d'un calibre pareil ne peuvent pas durer, mais on laisse volontiers entendre et croire que toute initiative dans l'ordre industriel tend à faire passer le travailleur indigène d'un état rural heureux à un esclavage social impitoyable. Qu'un mouvement fomenté par des zéloteurs douteux, par une propagande dont on devrait regarder de près les moyens et ressources, ait abouti parfois à des grèves d'ailleurs vite terminées, et le préjugé défavorable en a été renforcé, nuisible à l'effort, à l'indigène et à nous-mêmes.

Hormis le bruit dans les salles de tissage, et la température humide dans les salles de teinture et de blanchiment, incon vénients inévitables, je

(1) Voir *Indochine* n° 42 du 19 juin 1941.

(2) Ce chiffre ne comprend pas les ouvriers et coolies employés par les entrepreneurs et tâcherons au service de la Société : constructions, transports, etc...

puis affirmer que les conditions de travail, aux usines de Nam-dinh, sont très douces. Tout y est mécanique, l'homme ou la femme n'y accomplit aucun travail de force, et j'ajoute qu'aucun ne se hâte; beaucoup travaillent assis, et ceux que leur métier oblige à travailler debout ne sont pas du tout bousculés. J'ai vu là une foule de gens tranquilles, s'adonnant sans fièvre à des suites de petits gestes peu fatigants. Comparant, en l'esprit, à ce qui est en Europe, je trouvais le labeur de l'ouvrier annamite infiniment moins astreignant, moins épuisant. En France un ouvrier-tisserand conduit quatre métiers; à Nam-dinh un seul, quelquefois deux s'il s'agit d'un ouvrier très habile. En France une « bobineuse » reste des heures les bras levés et actifs devant un gros paquet de bobines; à Nam-dinh elle a quelques bobines à surveiller, et à portée de la main. Aucune comparaison possible. On me dira que l'ouvrier d'Europe est beaucoup mieux payé; oui, mais tout est relatif; avec sa meilleure paye est-il plus à l'aise dans son milieu que l'ouvrier annamite dans le sien avec son salaire plus modeste? J'envie l'assurance de quiconque oserait carrément répondre par l'affirmative!

Dans une filature de coton, une des premières précautions à prendre pour la protection du personnel en même temps que du matériel est la défense contre le feu. Les battages, grattages, peignages, et toutes les opérations d'étirage et de tissage répandent, quoi qu'on fasse, dans l'air des salles, une infinité de particules flottantes essentiellement inflammables, et sans de sévères dispositions préalables un accident se terminerait en désastre. Mais tout est bien prévu et installé à Nam-dinh: outre les moyens mobiles ordinaires, les usines sont munies du système Grinnell, qui divise la superficie des salles en lots assez réduits et les sépare par d'abondants rideaux de pluie; le déclenchement est automatique, dès qu'en un point d'une section la température atteint 66° centigrades, cette section est inondée; ainsi semble-t-il presque impossible que l'incendie puisse, sinon éclater, du moins se répandre, et le personnel aurait largement le temps de se retirer.

Ce personnel, dont nous avons vu qu'il n'a pas à s'épuiser en efforts, doit-il compenser cette tranquillité par un allongement des heures de travail? Non: à Nam-dinh les lois sociales sont rigoureusement appliquées, le travail y est continu par trois équipes faisant huit heures, et chacun jouit du repos hebdomadaire; il est évident que l'ouvrier agricole indochinois ni l'ouvrier de l'artisanat chinois ou annamite ne jouit de conditions pareilles.

Ouvriers et ouvrières sont payés aux pièces, à un tarif toujours supérieur aux minima imposés

par les règlements en vigueur. En outre est décernée régulièrement une « prime de présence », destinée à encourager l'ouvrier indigène à l'assiduité; au moment du Têt, des gratifications sont accordées aux meilleurs ouvriers. Enfin la Société a créé une « indemnité de vie chère », qui varie selon le cours officiel du riz; ainsi l'augmentation du prix du riz, aliment de base, ne peut pas venir fausser le jeu du salaire, qui doit essentiellement permettre au travailleur de vivre et de faire vivre sa famille.

A tout cela, qui concerne le travailleur en exercice, s'ajoute la création d'une retraite, pour la constitution de quoi on ne lui a demandé ou prélevé aucune quote-part. A vingt-cinq ans de services, l'ouvrier se voit attribuer une retraite de quatre piastres cinquante par mois, pour jusqu'à la fin de ses jours; s'il en est capable, il peut continuer à travailler, sa retraite se superposant alors à son salaire. Plus de deux cents vieux serviteurs bénéficient déjà d'une retraite à la Cotonnière.

Dès les commencements, une infirmerie avait été créée, primitivement destinée à permettre de donner les premiers soins en cas d'accidents du travail. Mais ceux-ci sont très rares, et le rôle de l'infirmerie a été étendu. Dirigée par un infirmier-chef diplômé, on y soigne tout. Les médicaments, les visites, les soins y sont gratuits. Le docteur de Nam-dinh établit un diagnostic et prescrit les soins à donner quand le cas n'est pas bénin. Sur treize mille ouvriers, l'infirmerie voit une centaine de malades par jour. Des livres statistiques sont tenus à jour. L'infirmerie, blanche et très moderne, est dotée d'un appareil à stériliser, d'un autoclave et de tous les instruments et médicaments nécessaires.

Une des grandes préoccupations de la Société a été la création d'un village, pour le logement gratuit des ouvriers habitant trop loin ou chargés de famille. Il existe, en torchis et pailote, avec de larges voies; il devait être reconstruit en briques et tuiles, quand les événements ont fait remettre ces travaux à plus tard; il est muni de deux châteaux d'eau et d'une pagode, construite, elle, en maçonnerie.

Non loin de là, a été aménagé un vaste stade, avec terrain de foot-ball, un basket-ball, une piste, des sautoirs, deux courts de tennis en ciment; les équipements, balles, ballons, raquettes, sont fournis gratuitement par la Société.

Enfin une vaste maison a été transformée en cercle, avec salles de douches, vestiaire, salles de culture physique, et plusieurs salles de ping-pong.

Stade et cercle sont exclusivement réservés aux employés et ouvriers de la Société, qui y ont accès gratuit.

Des pages — trop longues — qui précèdent, il me semble qu'on doit tirer des conclusions.

Une d'abord, essentielle : c'est que sur le sol même de l'Indochine on peut trouver, si l'on y met un minimum de bonne foi, les preuves évidentes de l'effort français. A Nam-dinh, c'est cette filature, œuvre considérable, utilisant un personnel très nombreux, consommant certains produits locaux, et répandant à profusion des produits manufacturés dont une grande partie va à la population indigène elle-même. Il est facile, sinon très malin, de dire et répéter que nous n'avons rien fait ici ; il suffit de se déplacer et d'ouvrir les yeux pour acquérir la preuve du contraire. Ces lignes et les documents photographiques qui les rehausseront répandront une notion plus juste et plus vraie : à savoir que s'il est évident que la somme des réalisations possibles est loin d'être atteinte en Indochine, du moins des efforts sérieux y ont-ils été accomplis, couronnés de très appréciables résultats. Je di-

rai même, pensant à Nam-dinh, de résultats considérables.

Et puis un exemple tel celui que j'ai eu sous les yeux à la Cotonnière fait justice de ragots dangereux et stupides. L'industrie ne fait pas nécessairement des parias, des esclaves. J'estime que l'ouvrier des filatures, astreint évidemment à une régularité, à une assiduité au travail qui n'est peut-être pas dans la nature de l'Asiatique mais à quoi il a l'air de se plier très bien pour si peu qu'on ne l'accable pas de besogne, est plus heureux que l'artisan salarié des entreprises asiatiques elles-mêmes, beaucoup plus heureux que le pauvre nhà-quê. Il gagne mieux sa vie, il a des loisirs réguliers, des facilités et distractions selon ses goûts, enfin des soins quant à sa santé, des assurances quant à son avenir.

Je crois que cela valait d'être dit.

PAUL MUNIER.

LA SEMAINE...

... DANS LE MONDE

Les relations germano-russes

Une nouvelle extension du conflit européen est en germe depuis une semaine. Des radios multiples et contradictoires ont accrédité cette croyance d'une possibilité de guerre entre la Russie et l'Allemagne. Dans cette tempête en puissance essayons de voir clair.

Tout indique, avait dit Vichy le 18 juin, que le problème de la position russe à l'égard d'une Europe réorganisée serait posée prochainement. Les observateurs français sans ajouter foi aux interprétations étrangères suivant lesquelles les rapports germano-russes seraient bouleversés, pensent cependant que la Russie sera invitée à préciser son attitude envers le continent tout entier. L'évolution récente de la politique russe permet de penser que Moscou ne refusera pas d'apporter sa contribution à la communauté européenne.

Vingt-quatre heures après, Vichy communiquait que : « l'impression est aujourd'hui générale que l'Europe se trouve à la veille d'événements extrêmement importants. Il n'est pas certain que ces événements prennent la forme d'un conflit oriental ».

Quoi qu'il en soit, deux facteurs sont à considérer, dont le rapport est direct avec les relations germano-soviétiques : la mobilisation de la Finlande, le traité d'amitié germano-turc.

Ceci jette un jour singulier sur l'attitude de la Turquie, alliée de l'Angleterre et amie de l'Allemagne. La signature donnée fournit au Reich l'assurance de la neutra-

lité turque et met en relief les mesures militaires prises par Berlin comme par Moscou de chaque côté de la frontière commune.

Il y a certes des démentis officiels. Mais d'autre part, on assurerait que 150 divisions allemandes — près de 3 millions d'hommes — seraient prêtes à intervenir. Radio Moscou, tout en observant un silence de circonstance, parle sans autres précisions de mesures militaires et donne des avertissements préalables à l'agresseur éventuel.

Il paraît aujourd'hui évident que dans l'organisation de la nouvelle Europe, Moscou a été mis au pied du mur. L'Europe a besoin de blé : l'Ukraine en a. L'Europe a besoin de pétrole : le Caucase en possède, que les techniciens russes sont incapables d'extraire à plein. Il est certain que le facteur économique est intervenu et que la question de distribution des matières premières dans l'Europe bloquée a été posée. Sous quelle forme ? D'aucuns affirment qu'elle l'a été dans celle d'un ultimatum.

Quelle que soit l'issue de cette épreuve de force, ou si l'on veut, de cette guerre de nerfs entre Hitler et Staline, Helsinski envisage la situation avec sérénité. Encore une fois, la Finlande, entraînée dans l'orbite des grandes puissances, s'attend au pire. Petsamo a été bloquée par les Anglais qui ont retenu par ailleurs les navires finlandais. Encore une fois, ce valeureux peuple a mobilisé tous ses enfants de dix-sept à quarante-cinq ans et les a disposés le long de la frontière russe.

La Suède elle-même a pris certaines dispositions préliminaires devant les prodromes du conflit prochain : rappel de plusieurs classes, contrôle des informations.

Du Cercle Arctique à la Maritza, dans une Europe bouleversée, des millions d'hommes jeunes, valides, forts,

vont-ils à nouveau se trouver jetés dans une gigantesque bataille, la plus grande par l'importance des effectifs qui y seraient engagés, par l'étendue du champ des opérations futures ?

La guerre germano-russe

Ainsi que la radio de dimanche soir 22 juin l'a annoncé la guerre entre le Reich et la Russie est chose accomplie. Nous ajoutons à la dernière minute ces quelques mots avant d'envoyer notre chronique hebdomadaire. L'attaque se déclenche comme nous l'écrivions de la Finlande à la Mer Noire. L'Allemagne dispose d'environ 200 divisions dont 150 allemandes et 50 roumaines. La Russie disposerait de 170 divisions dont 20 cuirassées. N'oublions pas que l'U. R. S. S. est un pays de 180 millions d'habitants qui a fait un effort de guerre considérable.

Et maintenant la question se pose : *Que va faire le Japon ?*

Les relations de l'Axe avec les États-Unis

Elles sont pratiquement parvenues à l'ultime phase qui précède la rupture totale des relations diplomatiques.

Il suffit de lire l'instrument diplomatique remis par M. Summer Welles à M. Hanstomsen, chargé d'affaires du Reich à Washington, pour en être convaincu :

« Notre gouvernement a été avisé que des agences du Reich dans notre pays, y compris les établissements consulaires allemands se livrent à des activités en dehors de leurs tâches légitimes.

« Ces activités ont un caractère improprie et injustifié. Elles rendent la présence aux États-Unis de ces agences et de ces établissements consulaires, inamicale à notre pays.

« Le Président de la République m'ordonne de demander au gouvernement allemand de retirer des territoires des États-Unis tous les nationaux allemands en rapport quelconque avec la « Bibliothèque allemande d'Information de New-York », « l'Agence Touristique et les Chemins de fer allemands » et au service de l'agence de presse Transocéan et que toutes ces organisations et leurs succursales soient fermées promptement.

« J'ai reçu aussi l'ordre de demander que tous les consuls, agents consulaires et employés de ces services de nationalité allemande soient retirés du territoire américain et que ces établissements consulaires soient également fermés promptement.

« J'espère que tous ces retraits et fermetures seront effectués avant le 10 juillet 1941. »

La mesure de rétorsion allemande, prévue du reste, ne s'est pas fait attendre. Le 18 juin, la Wilhelmstrasse remettait une note au chargé d'affaires des États-Unis exigeant retraits et fermetures similaires avant le 15 juillet 1941. Ces mesures affectant non seulement l'Allemagne mais aussi la Norvège, la Hollande, la Belgique, le Luxembourg, la France occupée, la Serbie, la Grèce.

Simultanément Rome a demandé pour le 15 juillet, la fermeture des consulats américains en Italie et dans les territoires occupés par les troupes italiennes pour le 15 juillet 1941.

Washington ayant riposté sur le même ton, nous pouvons à présent dire que les relations diplomatiques entre la Maison Blanche et les pays de l'axe ne tiennent plus qu'à un fil.

Est-ce pour le rompre définitivement que M. Summer Welles a réservé la protestation américaine dans l'affaire du *Robin Moore* ? Il semble bien en effet, à voir la prudence et la minutie avec lesquelles Washington dose les effets de sa diplomatie, que l'on tient le plus grand compte de l'évolution de l'opinion publique amé-

ricaine. Est-elle mûre pour un conflit ? C'est ce que la note à l'Allemagne au sujet du *Robin Moore* va prouver.

Parallèlement à cette activité diplomatique et psychologique, les États-Unis accélèrent sinon leur préparation à la guerre, du moins leurs mesures dites de précautions :

a) l'ordre d'alerte a été donné le 18 juin par le Département de la Marine à tous les réservistes n'ayant pas encore été rappelés au service actif ;

b) une campagne de recrutement intensive de marins a été lancée le même jour ;

c) lancement de deux contre-torpilleurs nommés *Forbeat* et *Fitcher* le 14 juin 1941 ;

d) réduction nouvelle de 30 % des constructions automobiles dans le but d'utiliser la main-d'œuvre pour les armements ;

e) pose de mines dans la baie de New-York. Mesures de précautions à Los Angeles et San Diego (14 juin 1941) ;

f) réquisition de six navires danois le 16 juin ;

g) arrêt des exportations de pétrole vers le Japon le 16 juin ;

h) transfert du navire italien *Clara* à la Grande-Bretagne le 19 juin ;

i) intensification des livraisons par air des avions à Londres. Arrivée de miss Cochrane, première livreuse féminine.

Cette activité prémilitaire n'est pas du reste exclusive de toute autre préoccupation si l'on juge par ces deux grands événements sportifs : le championnat du monde de boxe (18 juin) qui a confirmé Joë Louis dans son titre et le record du monde de lancement de disque (21 juin) établi par Harris : 53 m. 80 contre 52 m. 55, ancien record de l'Allemand Schreiber.

Les relations nippo-russes et nippo-américaines

Le *Nichi-Nichi* se félicitait le 17 juin de l'amélioration des relations nippo-soviétiques dont il voit un nouveau signe dans la conclusion du traité de commerce et dans les succès des conversations, relatives au règlement de fixation des frontières entre le Mandchoukouo et la Mongolie extérieure.

Le *Hochi* écrit aussi : « Le succès des conversations pour la démarcation de la frontière est la preuve de la sincérité russe en signant le pacte de neutralité avec le Japon, et une contribution importante à la Paix en Asie Orientale ».

On pourrait également déduire que la Russie préoccupée à l'Ouest, désire aussi un état de frictions minimum à l'Est. Cela vaut bien certaines concessions.

En contre-partie de cette amélioration russo-japonaise, l'attitude de raidissement de Washington est une source de grosse inquiétude pour Tokyo. Pour la première fois, depuis son arrivée aux États-Unis, l'Amiral Nomura a visité M. Summer Welles le 14 juin. Le départ à vide de l'*Adzuma Maru*, n'est certainement pas étranger à l'activité diplomatique déployée simultanément à Londres et Washington par Tokyo qui s'efforce d'atteindre, par leur intermédiaire, un compromis avec Batavia.

La guerre

Suivant notre méthode, nous réservons au chapitre des activités françaises la bataille qui se déroule en ce moment en Syrie, pour ne nous occuper que des fronts eurafricains :

a) sur l'Angleterre, l'activité aérienne allemande s'est montrée relativement réduite eu égard aux actions formidables des mois passés. Où est la Luftwaffe ? ;

b) sur le Reich et la France occupée, activité considérable de la R. A. F. qui bombarde sans arrêt et alternativement Kiel, Cologne, la Ruhr, St-Omer, Boulogne,

Dunkerque, Brest où se trouveraient toujours les deux croiseurs de bataille allemands ;

c) *sur mer*, les hécatombes annoncées par Berlin semblent compensées en partie par les pertes occasionnées en Méditerranée, sur les convois italiens et sur les côtes hollandaises sur les navires marchands allemands, par les sous-marins et avions anglais.

Un bilan du *shipping* détruit vient d'être établi ; depuis le 3 septembre 1939, l'Angleterre a perdu environ 12 millions de tonnes de bateaux, et l'Axe 4 millions. En francs français de 1941, cela veut dire que 1.600 milliards d'un côté et près de 600 milliards de l'autre côté sont au fond de la mer ;

d) *en Méditerranée*, Gibraltar et Malte, Chypre et Alexandrie ont été bombardées par la Luftwaffe. La flotte anglaise qui montre une activité considérable en Méditerranée depuis les événements de Syrie a été prise à partie à deux reprises par les Français et les Allemands. Visiblement, cette flotte composée entre autres unités de deux porte-avions et de deux cuirassés cherche à interdire un ravitaillement éventuel de la Syrie par la Marine française ;

e) *en Afrique*, l'affaire abyssine touche à sa fin tandis qu'aux confins égypto-libyens la bataille fait rage. En la circonstance, il s'agit d'un gigantesque carrousel de chars qui s'est déroulé, le 15 juin sous un soleil implacable et au milieu de nuées brûlantes, dans le tragique col de Halfaya qui tombe pour la deuxième fois aux mains des Anglais au prix de pertes extrêmement sévères de part et d'autre. Deux cents chars anglais et deux cents engins italiens auraient été détruits dans cette passe la plus disputée de la guerre.

Il semble apparaître de cette attaque anglaise montée avec des moyens mécaniques extrêmement puissants que l'Angleterre a reçu dans le Proche-Orient des renforts considérables, surtout en matériel blindé.

La réorganisation de l'Europe

Elle s'effectue dans les ténèbres de la guerre, au milieu des multiples inconnues de l'avenir. Royaume de Croatie, royaume de Slovaquie, Bosnie, Serbie, Monténégro, autant de promesses dont nul encore, à l'heure qu'il est, ne peut augurer de ce qu'il en adviendra. Nous avons cependant tenu à mentionner ce paragraphe à titre documentaire. Formons seulement le vœu que ce qui a été détruit si totalement soit une bonne fois reconstruit « en dur » pour longtemps. Dans les premiers tâtonnements d'une entreprise de ce genre, le temps est maître. Sachons nous défier des improvisations et attendre avec patience la réalisation de ce groupement étatique européen qui s'intégrera dans l'ensemble plus vaste des différentes conceptions économiques dont l'ossature se dessine déjà à travers le monde : système eurafricain, système extrême-oriental, système anglo-américain.

... EN FRANCE

Allocution du Maréchal

A l'occasion du premier anniversaire de son accession au pouvoir, le Maréchal Pétain a prononcé, le 17 juin, au micro les paroles suivantes : « Français, le 17 juin 1940, il y a aujourd'hui une année, j'adressais un premier appel à la France. Le disque que l'on a enregistré, on va le tourner. Vous l'entendez, il vous replacera dans l'atmosphère du jour où cet appel a été prononcé ».

Le peuple français a alors entendu les paroles que le Chef de la France a prononcées alors que les armées allemandes avançaient encore sur le territoire français.

... « Aujourd'hui, la plupart ont regagné leurs foyers. Sans doute, les prisonniers ne sont pas encore rentrés, les femmes seules souffrent, le ravitaillement se fait mal, les taxations vous exaspèrent, vos enfants ne mangent pas toujours à leur faim, mais la France vit.

« Les maisons, les ponts, les usines se reconstruisent. Faut-il vous dire l'immense effort de notre agriculture qui, malgré l'absence d'un million d'agriculteurs, prisonniers, a remis en culture un million d'hectares ?

« Faut-il vous dire que notre jeunesse raidit ses muscles et son âme ?

« Faut-il vous rappeler le jugement qu'ont porté sur notre pays les nations neutres, l'hommage qu'elles ont rendu à notre premier redressement ?

« Croyez-moi, le moment n'est pas venu de vous réfugier dans l'amertume ou de sombrer dans le désespoir.

« Vous n'êtes ni vendus, ni trahis, ni abandonnés, ceux qui vous le disent mentent, ils vous jettent dans les bras du communisme. Vous souffrez, vous souffrirez longtemps encore car nous n'avons pas fini de payer toutes nos fautes. L'épreuve est dure. Beaucoup de bons Français et parmi eux des paysans, des ouvriers, l'acceptent avec noblesse. Ils m'aident aujourd'hui à supporter ma lourde tâche. Mais il me faut mieux encore. Il me faut votre foi, votre cœur. Il me faut votre sagesse, votre patience.

« Rappelez-vous que vous êtes des hommes ; nous sommes une vieille et glorieuse nation, ressaisissez-vous.

« Chassez vos alarmes. Venez à moi, nous sortirons de la nuit où nous a plongé une affreuse aventure. »

Nul ne pouvait mieux que le Maréchal, avec tant d'émouvante sobriété, montrer aux Français, le chemin parcouru et le redressement réalisé depuis un an.

Le voyage du Maréchal

Le Chef de l'Etat vient de se rendre dans le Limousin le 19 juin. Il s'est arrêté en pèlerinage à Saint-Léonard de Noblat, un des plus vieux centres religieux de France, dédié à Saint-Léonard, patron des prisonniers. Sur son parcours, à Ambazac, comme à Saint-Junien, comme à Limoges, il a été reçu partout avec la plus touchante ferveur patriotique, avec les témoignages les plus émouvants et les plus spontanés de l'immense foule venue le recevoir, et plus particulièrement de la jeunesse de France, de cette jeunesse dont il a dit : « Jeunesse, j'ai confiance en vous. Merci d'être venus ici apporter votre ardeur dans la tâche que nous vous demandons d'accomplir ».

L'attaque de la Syrie

Après quinze jours de lutte, la bataille pour la Syrie se poursuit. Damas, capitale de la Syrie a été évacuée le 21 juin par les troupes du général Dentz afin d'éviter des bombardements et des combats de rues inutiles. La lutte n'est point terminée pour cette raison, car au Nord de Saïda sur la route côtière, les troupes australiennes n'ont pu progresser que de huit kilomètres malgré l'appui de nouveau continu et constant des canons lourds de la flotte anglaise.

Au centre du dispositif Merdjayoun tient toujours malgré les assauts furieux des troupes canadiennes.

Quinze jours d'une bataille que le général Wilson espérait foudroyante et qui n'est pas terminée, malgré les navires britanniques maintenus à présent à distance respectueuse des côtes, malgré une supériorité évidente anglaise en matériel, munitions, effectifs, quinze jours de lutte sur terre, sur mer et dans les airs où le monde a eu la mesure de la valeur française, de l'héroïsme des troupes chargées de défendre l'intégrité de l'Empire. Saluons les hommes et les Chefs.

Stigmatisons aussi comme il convient cette inqualifiable agression ; qui ne voit dans la Syrie une couverture admirable pour la défense de l'Égypte ? Du reste, le Premier britannique l'a dit : les Anglais n'ont attaqué la Syrie que par suite de la précarité de Suez.

Il y a aussi d'autres raisons : le pétrole. Celui de Mossoul et de Kirkouk où la France a du reste des intérêts majeurs. Le pétrole qui arrive à Tripoli de Syrie et Haïffa par cet immense pipeline de 1.900 kilomètres. Le pétrole du plus riche gisement du monde qu'il faut défendre, même au prix d'une félonie, pour que l'Irak Petroleum Co reste anglaise.

L'appel de l'Amiral Darlan

Sévère, émouvant, humain est l'appel adressé par l'Amiral Darlan le 18 juin aux Français enrôlés dans les troupes anglaises de Syrie. « ... Leur crime est impardonnable. Il vous ont dit qu'il fallait continuer la lutte à côté de la Grande-Bretagne et qu'ils vous donneraient des armes pour continuer à combattre les Allemands et les Italiens.

« Je vous le demande : « Avez-vous eu devant vous d'autres adversaires que vos frères français ?

« Avez-vous vu à Dakar, au Gabon et aujourd'hui en Syrie un seul Allemand, un seul Italien ?

« On vous avait promis dans votre acte d'engagement que jamais on ne vous opposerait à des Français. On ne vous a opposé qu'à eux. Je voudrais que vous réfléchissiez bien à ce que vous dit un chef que les injures ne feront pas dévier de ce qu'il sait être son devoir.

« Il n'est pas trop tard, pour reconnaître votre erreur. Même égarés, vous restez des fils de France.

« Au nom du Maréchal qui est prêt à vous pardonner, je vous demande de rejoindre de l'autre côté de la ligne de feu, vos frères, votre seul drapeau. Vos chefs, eux n'ont pas d'excuses. Ils seront châtiés. »

L'ultimatum anglais à Djibouti

C'est le 9 juin 1941, après de longs et vains efforts de la dissidence, que le général Sir Archibald Wawell, délégué du gouvernement anglais, a sommé le gouvernement de la Côte française des Somalis de se rallier au mouvement gaulliste, faute de quoi le blocus économique de Djibouti serait entrepris dans toute sa rigueur.

C'est, en substance, la condamnation à la mort lente de toute une population et une garnison que l'on menace de famine si elles ne renient pas leur drapeau. Il est impossible pour un être humain digne de ce nom de n'être point révolté par semblable chantage venant au surplus de notre ancienne alliée. Il est des procédés qui n'honorent guère celui qui décide de les appliquer.

... EN INDOCHINE

Le séjour du Gouverneur Général dans le Sud

A Dalat, M. le Vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, a visité le 16 juin en compagnie du Résident-Maire, M. Patau, les quartiers de Dalat récemment construits ou en construction.

Deux jours auparavant, samedi, le Chef de l'Union avait offert un déjeuner en l'honneur de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice, de passage à Dalat. Le Chef de la Colonie a eu, à cette occasion, un long entretien avec le souverain.

L'Amiral Decoux a visité d'autre part l'hôpital de Dalat sous la conduite du Dr Le Moine, médecin-chef, puis l'Institut Pasteur sous la conduite du Dr Morin, Directeur des Instituts Pasteur d'Indochine.

Le Gouverneur Général est descendu à Saigon le 22 juin dans la matinée pour assister à la prestation de serment des Légionnaires de Cochinchine dont le Président est M^e Paris.

Spéculation et bon sens

Les journaux de Cochinchine ont donné davantage de publicité qu'à Hanoi à la découverte faite par la Sûreté tonkinoise de deux entrepôts de marchandises d'une valeur respective de 500.000 piastres et 184.000 piastres. Il s'agit de marchandises de toutes sortes, accessoires d'autos, de bicyclettes, étoffes, savons, pneus, stockées pour être revendues plus tard à un plus haut prix.

Au moment où l'économie indochinoise connaît des heures difficiles, où bon sens et spéculation ne vont pas toujours de pair, il est incontestable que l'activité de certains receleurs est de nature à nuire grandement aux possibilités d'approvisionnement de la masse, par une considérable augmentation des prix. Qu'au moins la sanction soit élevée à une hauteur qui évitera des découvertes aussi stupéfiantes.

Le traité économique nippon-indochinois

Le nouveau traité commercial entre le Japon et l'Indochine française a été approuvé le 15 juin par le Conseil d'Etat.

... EN EXTRÊME-ORIENT

Sans connaître la fièvre européenne, l'Extrême-Orient connaît des heures lourdes. Des cumulus bourgeonnants annonceurs d'orages prochains s'ammoncellent à l'horizon du Pacifique.

Chungking a annoncé le 15 juin qu'une formation navale japonaise de plus de cent navires est en concentration au large de la côte de Tche-king, se dirigeant vers le Sud ! Nous pensons qu'il faut faire la part de l'imagination car cent navires constitueraient plus de la moitié (les sous-marins étant exceptés) de la flotte nipponne.

Dans les Indes Néerlandaises — on sait que les négociations économiques avec le Japon sont rompues — le Gouverneur Général a déclaré à la session de 1941-1942 du Conseil du peuple que les trois principaux objectifs de la politique du gouvernement sont : la guerre, la défense nationale et le maintien de la vie nationale.

Le Président Wang-ching-Wei est en route pour le Japon où il sera reçu avec des honneurs quasi souverains. La presse japonaise souligne à cette occasion la nécessité d'une collaboration encore plus étroite entre le Japon et le gouvernement de Nankin pour l'établissement de l'ordre nouveau en Asie Orientale.

En même temps, la presse japonaise déclare qu'il est nécessaire de faire face avec fermeté au Gouvernement de Chung-king, à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Les deux faces du problème sont évidemment contradictoires. La réalité est que l'affaire de Chine doit être liquidée à tout prix avant que le Japon puisse s'engager dans une autre voie, malgré l'apparent blanc-seing donné par Staline. Le Japon ne se dissimule pas que la situation est lourde de conséquences et qu'il est au pied du mur, en face de terribles responsabilités.

Et pendant ce temps, des hydravions américains du type Catalina arrivent directement par la voie des airs à Singapour, via Hawaï-Manille. Car Singapour, énorme base

navale anglaise, veille en ce moment sur le pétrole néerlandais, propriété de la Standard Vacuum, de la Royal Dutch Shell et du consortium Standard Oil of California-Texas Corporation.

Allocution prononcée par le Professeur Ota le 3 juin 1941.

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
MESDAMES,
MES CHERS CONFRÈRES,
MESSIEURS,

Si j'ai été choisi pour inaugurer les échanges culturels entre l'Indochine française et le Japon, ce n'est, peut-être, pas à cause de la modeste contribution que j'ai apportée à la science, mais plutôt parce qu'on savait combien j'aime la France, son peuple et sa culture.

J'ai mentionné dans ma première conférence que l'introduction de la Médecine européenne moderne au Japon s'était faite par l'intermédiaire des Hollandais auxquels un petit nombre d'Allemands étaient mêlés. Pendant longtemps, la Médecine moderne du Japon a subi l'influence allemande et ce n'est guère qu'après 1920 que quelques docteurs japonais allèrent en France pour se perfectionner dans leurs études. Je fus un de ceux-là. Après nous, le chemin était tracé et, aujourd'hui, la plupart des médecins du Japon, entre autres les professeurs des facultés de Médecine, ont appris à connaître parfaitement l'énorme contribution des savants français à la science médicale.

Ce qui le prouve, c'est le grand succès que vient d'obtenir, tout récemment, l'Exposition de la Médecine française organisée par le Docteur Noyer dans les principales villes japonaises : Tokyo, Kyoto, Nagoya, Fukuoka.

Je terminerai ces quelques mots en vous adressant, Monsieur le Directeur, ainsi qu'à vos collaborateurs, tous mes remerciements pour l'accueil cordial que vous avez bien voulu me réserver depuis mon arrivée au Tonkin. Pendant les quelques semaines que je viens de passer à Hanoi, ma tâche a été grandement facilitée par tous : grâce à votre aide et à votre complaisance, j'ai pu atteindre mon but qui était d'ouvrir la voie aux échanges culturels entre nos deux pays. Je souhaite que ce rapprochement entre l'Indochine française et le Japon ne se fasse seulement par le milieu médical, mais aussi par toutes les branches intellectuelles des deux peuples, et cela pour l'approfondissement de l'amitié qui n'a jamais cessé d'exister entre la France, l'Indochine et le Japon.

Du 30 juin au 6 juillet 1941, écoutez à Radio-Saigon

Lundi 30. — 19 h. 45 : « L'adaptation des voitures de tourisme à l'alcool » (interview) ; — 20 h. 15 : La semaine de Radio-Saigon ; — 20 h. 18 : Le cinéma en parade, fantaisie par Jack Hélian et son orchestre ; 21 heures : « Le courrier des auditeurs », par Jade ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : Vos disques préférés.

Mardi 1^{er}. — 19 h. 45 : Les divinités hindoues dans la sculpture khmère, par M. Malleret ; II : « Indra, Surya et Brahma » ; — 20 h. 15 : La symphonie posthume en do majeur, de Schubert ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : Notre cours d'annamite, série A.

Mercredi 2. — 19 h. 45 : Pour les enfants : Histoires et chansons d'animaux ; — 20 h. 15 : Les bergères de Florian, fantaisie sur la vie du célèbre fabuliste ; — 20 h. 45 : Quelques artistes au micro (M^{me} Tridon, M^{me} Destrées) ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : Musique légère.

Jeudi 3. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Vos disques préférés ; — 19 h. 45 : Romance en fa de Bethoven ; — 19 h. 55 : « Ce dont on parle... » ; — 20 h. 15 à 21 h. 30 : Théâtre : Trois pour cent, une pièce de Roger Ferdinand ; — Nouvelles économiques. Cours de bourse.

Vendredi 4. — 19 h. 45 : Colline vous parle ; — 20 h. 15 : A travers l'Auvergne, par M^{me} Bonnin ; — 21 heures : Chansons de Lucienne Dugard et de Pierre Bernac ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : Notre cours d'annamite, série B (Débutants).

Samedi 5. — 19 h. 45 : Causerie ; — 20 h. 15 : Musique de danse ; — 21 heures à 21 h. 30 : Les impressions d'Italie, de G. Charpentier.

Dimanche 6. — 19 h. 45 : Causerie religieuse ; — 20 h. 07 : La semaine dans le monde ; — 20 h. 20 à 21 h. 03 : Sélection d'opéras de G. Bizet (Carmen, Les pêcheurs de perles et La jolie fille de Perth).

NAISSANCES, MARIAGES, DÉCÈS...

Naissances.

ANNAM

— URSULE-MARIE, fille de M^{me} et M. Joseph Jacobi, assistant de la Société Agricole et Forestière de Yénmy (10 juin 1941).

— CATHERINE, fille de M^{me} et M. Pierre About, lieutenant à l'Etat-Major de la Brigade d'Annam.

COCHINCHINE

— ANNIE, fille de M^{me} et M. Du Gourg, de la Compagnie Franco-Asiatique des Pétroles à Saïgon.

— JACQUES-ANDRÉ, fils de M^{me} et M. Magne, sous-brigadier des Douanes et Régies.

— DANIEL-FERNAND-HENRI, fils de M^{me} et M. Guillemet, colon à Baclieu.

LAOS

— TIAO SOUVANNALANGSI, fils de M^{me} et M. Tiao khan Tan, Phouxouei à la Préfecture de Luang-prabang.

TONKIN

— JACQUELINE-MADELEINE-BLANCHE, fille de M^{me} et M. Emile Girard, sergent (12 juin 1941).

— FRANÇOISE-GISELE, fille de M^{me} et M. René Le Jan, contrôleur des Douanes (12 juin 1941).

— ANGE-ALEXANDRE, fils de M^{me} et M. Auguste Delorge, inspecteur de la Sûreté (14 juin 1941).

— ALBERT-RENÉ, fils de M^{me} et M. Louis Taborsky, surveillant des T. P. (15 juin 1941).

— ANNE-MARIE-PAULE, fille de M^{me} et M. Rouan, commissaire adjoint de la Sûreté (16 juin 1941).

— YVES, fils de M^{me} et M. Julien Stéphan, sergent-chef d'aviation à Tong (16 juin 1941).

— JACQUELINE-MARIE-FRANCE, fille de M^{me} et M. Pierre Bono, lieutenant à Dapcau (18 juin 1941).

— ALAIN-MARIE-ROLAND, fils de M^{me} et M. Ernest Vigour, représentant de commerce à Hanoi (19 juin 1941).

Mariages.

COCHINCHINE

— M. RENÉ DENERY, avec M^{lle} NICOLE ROUMY (6 juin 1941).

— M. JEAN RÉGNIER, sergent au 11^e R. I. C., avec M^{lle} MARIE BOISARD (13 juin 1941).

LAOS

- S. A. TIAO BOVONG RATANA, Phouxouei au Palais Royal de Luang-prabang, avec M^{lle} CHAO SAO, fille du Chau-muong Tiao Tan (5 mai 1941).
 — THAO VONG, samien à Khamkeut, avec M^{lle} NANG ODET, fille de l'oupahat Thao Phet, chef de poste à Napé.

Prochains mariages.

COCHINCHINE

- M. MAURICE BARBÉ, maître de port, avec M^{lle} ODILE POUCHAT.

TONKIN

- M. GIUNTINI, maître-répétiteur au Lycée Albert-Saraut, avec M^{lle} FRANÇOISE MAESTRACCI.

Nécès.

ANNAM

- M. HENRI BROUSSE, Infanterie coloniale (15 juin 1941).

COCHINCHINE

- M. PAUL VINCENT à Saigon (12 juin 1941).
 — M^{me} MARIE DELBOC, épouse du capitaine Victor Delbosc, commandant le Dépôt de Transition (16 juin 1941).

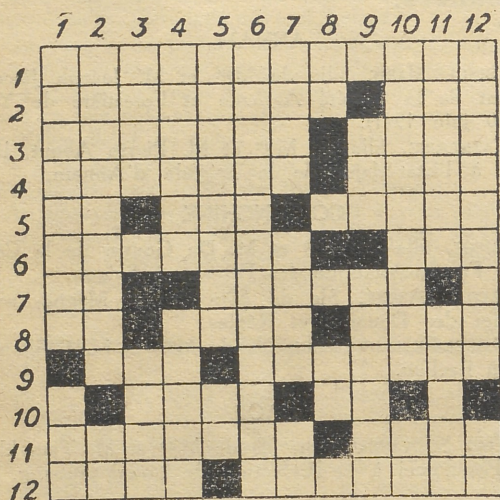
LAOS

- M. TRUONG-VAN-BINH, sergent de la Brigade de Xieng-khouang (15 juin 1941).

TONKIN

- M^{me} ARNAL TRAN-MAO à Hanoi (15 juin 1941).
 — TRUONG-HUU-HAO, fils de M^{me} et M. Truong-huu-Ky, chef du Bureau d'Ordre de la Direction du Contrôle Financier de l'Indochine (18 juin 1941).

MOTS CROISÉS N° 32



32. — Horizontalement.

1. — Fuite.
2. — Vase creux et large — Premiers éléments d'un art.
3. — Aiguë — Vrai.
4. — Vieille famille turbulente — Exister.
5. — Été favorable — Situé — Ombrer.
6. — Petite étincelle — Colère.
7. — Diphtongue — Oxyde d'un métal qu'on n'a pu encore isoler.
8. — Initiales d'un peintre français (1791-1824) — Ses bords virent de furieux combats — Orifice.
9. — Fleuve d'Allemagne — Médicament.
10. — Crochet — A sa clé.
11. — En colère — Oiseau échassier.
12. — Dieu phénicien — Œillets d'Inde.

32. — Verticalement.

1. — Coléoptère — Fleuve côtier de France.
2. — Moyen de nuire — Fleuve côtier de France.
3. — Peau — Préfixe.
4. — Calmé — Rivière des Pays-Bas.
5. — Peuple de l'Albanie — Adjectif.
6. — D'une manière peu rapide en général.
7. — Mesures — Fleuve d'Espagne — Adjectif.
8. — Règle double — Expliqué.
9. — Roue — Provenir.
10. — Bac — Préfixe.
11. — Accabler — Qui rend service.
12. — Epaissie en parlant d'un tissu — En les.

Solution des mots croisés n° 31

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	L	A	C	T	U	C	A	R	I	U	M	
2	E	B	U	R	N	E	S		M	Z	A	B
3	N	O	R	O	I	S		A	M	E	N	E
4	I	L	E	U	S		A	D	O	S	S	A
5	F	I		B		A	C	O	R		E	T
6	I	S	O	L	E	M	E	N	T	S		E
7	E	S	P	E	R	A	N	C	E		C	
8	R	E	T	E	N	U	S		L	A	O	S
9		M	I		E	R	E	S		B	U	T
10	D	E	M	E		O		P	E	L	T	A
11	I	N	E	L	A	S	T	I	Q	U	E	S
12	A	T		A	U	E		C		E	R	E

LOTÉRIE INDOCHINOISE



-Tr. TANLOC



PHNOM-PENH :

Le Palais Royal



La salle des danses

